

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

États financiers consolidés

30 septembre 2025

(Rapport des auditeurs indépendants ci-joint)

BANQUE DE L'UNION HAITIENNE, S.A. (BUH)
TABLE DES MATIÈRES
30 SEPTEMBRE 2025

	Pages
Rapport des auditeurs indépendants : Mérové-Pierre – Cabinet d'Experts-Comptables	1-4
États financiers consolidés	
Bilan consolidé	5
État consolidé du Résultat Net	6
État consolidé du Résultat Global	7
État consolidé de l'Évolution de l'Avoir des Actionnaires	8-9
État consolidé des Flux de Trésorerie	10
Notes aux États financiers consolidés	
Note 1 Organisation	11
Note 2 Base de préparation des états financiers consolidés	12-14
Note 3 Principales conventions comptables	14-36
Note 4 Gestion des risques	37-51
Note 5 Liquidités	52
Note 6 Bons BRH et bons du Trésor, net	53
Note 7 Placements à l'étranger, net	53-56
Note 8 Placements locaux	56
Note 9 Titres de participation – entreprise associée	56-57
Note 10 Contrats de location – financements syndiqués, net	57-58
Note 11 Prêts, net	59-70
Note 12 Actifs au titre de droits d'utilisation, net et obligations locatives	70-72
Note 13 Immobilisations, net	73-74
Note 14 Actifs incorporels, net	74-75
Note 15 Placements en immobilier	75-76
Note 16 Autres éléments d'actif, net	77-78
Note 17 Dépôts	78-79
Note 18 Emprunt institution financière	80
Note 19 Autres éléments de passif	80-81
Note 20 Obligations subordonnées	81
Note 21 Capital-actions	82
Note 22 Récupération (dotation) aux pertes de crédit	82
Note 23 Sociétés du Groupe	83
Note 24 Salaires et autres prestations du personnel	83
Note 25 Impôts sur le revenu (avantage fiscal)	84-85
Note 26 Opérations avec des sociétés apparentées	86
Note 27 Engagements et passif éventuel	87-88

Rapport des auditeurs indépendants

Au Conseil d'Administration
Banque de l'Union Haïtienne, S.A.:

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque de l'Union Haïtienne, S.A. (BUH) et de ses filiales (le Groupe), comprenant le bilan consolidé au 30 septembre 2025 et les états consolidés du résultat net, du résultat global, de l'évolution de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section «*Fondement de l'Opinion avec Réserve*» de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints présentent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque de l'Union Haïtienne, S.A. au 30 septembre 2025 ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion avec réserve

Tel que reflété à la **note 27**, au 30 septembre 2025, la Banque fait l'objet d'une poursuite légale relative à une affaire immobilière remontant à 1993. Selon les avis légaux, le montant de la poursuite est important et, pour l'instant, il n'est pas possible d'en déterminer l'issue finale. L'action en rétraction exercée le 5 janvier 2022 est toujours pendante. La Cour de Cassation est fonctionnelle mais les dossiers avancent lentement en fonction du contexte local. Cette situation a fait l'objet de discussion avec le Régulateur des banques et les conseillers juridiques de la Banque, et dans son rapport d'inspection en date du 13 avril 2024, la BRH a requis le provisionnement intégral du litige. Parallèlement à cette procédure, la Banque a introduit à l'encontre du préposé une nouvelle affaire en pénal. Selon les IFRS, les états financiers consolidés devraient divulguer des informations plus détaillées concernant ce litige. Cependant, en fonction des procédures judiciaires en cours, avec l'accord de ses conseillers juridiques, la Banque a décidé de ne pas divulguer plus d'information à ce sujet, qui pourrait porter préjudice grave à la Banque, et de ne pas provisionner ce litige. Si ce litige avait été provisionné, le résultat net et l'actif net de la Banque auraient été diminués du montant de la provision net de l'avantage fiscal y relatif.



Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «*Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers consolidés*» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément au *Code de déontologie des professionnels comptables* du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Haïti, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, il incombe également à la Direction d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins que la Direction n'ait l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la Gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Au Conseil d'Administration
Banque de l'Union Haïtienne, S.A.:
Page 4

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit Groupe et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mérové-Pierre Cabinet d'Experts-Comptables

MÉROVÉ-PIERRE - CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES

7, Rue Lechaud, Bourdon

Port-au-Prince, Haïti

Le 17 mars 2026

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Bilan consolidé****30 septembre 2025****(Exprimé en milliers de gourdes)**

	Notes	2025	2024
ACTIF			
LIQUIDITÉS	5	G 24,380,967	21,633,414
BONS BRH ET BONS DU TRÉSOR, NET	6	1,637,561	-
PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET	7	4,731,076	5,118,696
PLACEMENTS LOCAUX	8	10,800	10,800
TITRES DE PARTICIPATION – ENTREPRISE ASSOCIÉE	9	96,561	95,938
CONTRATS DE LOCATION – FINANCEMENTS SYNDIQUÉS, NET	10	47,792	93,068
PRÊTS	11	13,615,947	12,593,673
Provision pour pertes de crédit attendues		(252,344)	(279,105)
PRÊTS, NET		13,363,603	12,314,568
ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, NET	12	466,470	371,767
IMMOBILISATIONS, NET	13	652,039	532,207
ACTIF INCORPOREL, NET	14	111,360	121,254
AUTRES			
Placements en immobilier	15	3,921,462	4,435,747
Autres éléments d'actif, net	16	925,161	681,777
		4,846,623	5,117,524
TOTAL ACTIF	G	50,344,852	45,409,236
PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES			
DÉPÔTS	17	42,521,160	37,391,068
EMPRUNT INSTITUTION FINANCIÈRE	18	-	400,000
AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF	19	2,733,241	2,833,137
OBLIGATIONS LOCATIVES	12	514,398	464,430
OBLIGATIONS SUBORDONNÉES	20	755,434	1,007,246
TOTAL PASSIF		46,524,233	42,095,881
AVOIR DES ACTIONNAIRES			
Capital-actions libéré	21	750,000	749,520
Actions de trésorerie	21	-	(21,363)
Surplus d'apport		1,432,779	1,198,554
Bénéfices non répartis		1,128,587	484,109
Réserve légale		383,076	373,278
Réserve - biens immobiliers hors exploitation	15	78,321	476,495
Réserve générale pour pertes sur prêts		47,856	52,762
TOTAL AVOIR DES ACTIONNAIRES		3,820,619	3,313,355
TOTAL PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES	G	50,344,852	45,409,236

Les notes aux états financiers consolidés font partie des présents états

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**État Consolidé du Résultat Net****Exercice terminé le 30 septembre 2025****(Exprimé en milliers de gourdes, à l'exception du résultat net par action)**

	Notes	2025	2024
REVENUS D'INTÉRÊTS			
Prêts et contrats de location - financements syndiqués	G	1,407,544	1,438,215
Bons BRH et bons du Trésor et autres		<u>251,174</u>	<u>257,478</u>
		1,658,718	1,695,693
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		407,869	366,285
Autres		<u>32,674</u>	<u>107,226</u>
		440,543	473,511
REVENUS NET D'INTÉRÊTS		1,218,175	1,222,182
Récupération (dotation) aux pertes de crédit	22	<u>55,763</u>	<u>(101,549)</u>
		1,273,938	1,120,633
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)			
Commissions		976,765	897,826
Gain de change		292,748	264,728
Réclamations d'assurances	16	275,561	-
Frais opérationnels		(372,388)	(361,435)
Pertes de valeur sur placements en immobilier	15	(290,590)	-
Récupérations sur prêts radiés		20,008	13,467
Pertes sur immobilisations	13	(61,410)	-
Quote-part dans une entreprise associée, net d'impôts	9	623	(3,107)
Gain (perte) sur instruments financiers		1,261	(1,952)
Autres		<u>5,088</u>	<u>(14,853)</u>
		847,666	794,674
REVENU NET D'INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS		2,121,604	1,915,307
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Salaires et autres prestations au personnel	24	914,510	854,862
Frais de locaux, matériel et mobilier		290,171	389,692
Amortissement	13 et 14	122,393	99,572
Autres		<u>514,068</u>	<u>500,903</u>
		1,841,142	1,845,029
RÉSULTAT AVANT (IMPÔTS SUR LE REVENU) AVANTAGE FISCAL		280,462	70,278
(IMPÔTS SUR LE REVENU) AVANTAGE FISCAL	25	(47,456)	3,662
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	G	233,006	73,940
Résultat net par action équivalente de capital libéré	G	78	24

Les notes aux états financiers consolidés font partie des présents états

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**État consolidé du Résultat Global****Exercice terminé le 30 septembre 2025****(Exprimé en milliers de gourdes à l'exception du résultat global par action)**

	Notes	2025	2024
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	G	233,006	73,940
<i>Éléments du résultat global</i>			
Plus-value non réalisée sur les placements à l'étranger détenus à la juste valeur par le biais du résultat global	7 (iii)	25,986	41,761
Effet des impôts sur le revenu	7 (iii) et 25	(7,796)	<u>(12,528)</u>
Éléments du résultat global, net		18,190	29,233
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	G	251,196	103,173
Résultat global de l'exercice par action équivalente de capital libéré	G	83	35

Les notes aux états financiers consolidés font partie des présents états

BANQUE DE L'UNION HAITIENNE, S.A.
État consolidé de l'Évolution de l'Avoir des Actionnaires
Exercice terminé le 30 septembre 2024
(Exprimé en milliers de gourdes)

	Note	Capital-actions libéré	Actions de trésorerie	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Réserve légale	Réserve biens immobiliers hors exploitation	Réserve générale sur pertes sur prêts	Total
Sold Solde au 30 septembre 2023	G	749,520	(21,363)	1,198,554	345,958	365,149	572,364	-	3,210,182
<i>État du résultat global de l'exercice:</i>									
Résultat net de l'exercice		-	-	-	73,940	-	-	-	73,940
Virement à la réserve légale		-	-	-	(8,129)	8,129	-	-	-
Réserve générale sur pertes sur prêts		-	-	-	(52,762)	-	-	52,762	-
Plus – value non réalisée sur les placements à l'étranger détenus à la juste valeur par le biais du résultat global, net d'impôts	7 (iii)	-	-	-	29,233	-	-	-	29,233
Virement de la réserve sur biens immobiliers hors exploitation		-	-	-	95,869	-	(95,869)	-	-
Total		-	-	-	138,151	8,129	(95,869)	52,762	103,173
Solde au 30 septembre 2024	G	749,520	(21,363)	1,198,554	484,109	373,278	476,495	52,762	3,313,355

Les notes aux états financiers consolidés font partie des présents états

BANQUE DE L'UNION HAITIENNE, S.A.
État consolidé de l'Évolution de l'Avoir des Actionnaires
Exercice terminé le 30 septembre 2025
(Exprimé en milliers de gourdes)

		Capital-actions	Actions de	Surplus	Bénéfices	Réserve	Réserves biens	Réserve	
	Note	libéré	trésorerie	d'apport	non répartis	légale	immobiliers hors	générale pertes	Total
							exploitation	sur prêts	
		(note 15)							
Solde au 30 septembre 2024	G	749,520	(21,363)	1,198,554	484,109	373,278	476,495	52,762	3,313,355
<i>État du résultat global de l'exercice:</i>									
Résultat net de l'exercice		-	-	-	233,006	-	-	-	233,006
Virement à la réserve légale		-	-	-	(9,798)	9,798	-	-	-
Virement de la réserve générale sur prêts		-	-	-	4,906	-	-	(4,906)	-
Plus - value non réalisée sur les placements à l'étranger détenus à la juste valeur par le biais du résultat global, net d'impôts	7 (iii)	-	-	-	18,190	-	-	-	18,190
Virement de la réserve sur biens immobiliers hors exploitation	15	-	-	-	398,174	-	(398,174)	-	-
Total		-	-	-	644,478	9,798	(398,174)	(4,906)	251,196
<i>Transactions avec les actionnaires :</i>									
Rachat d'actions		-	(63)	(293)	-	-	-	-	(356)
Ventes d'actions		480	21,426	234,518	-	-	-	-	256,424
Total		480	21,363	234,225	-	-	-	-	256,068
Solde au 30 septembre 2025	G	750,000	-	1,432,779	1,128,587	383,076	78,321	47,856	3,820,619

Les notes aux états financiers non consolidés font partie des présents états

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.
État consolidé des Flux de Trésorerie
Exercice terminé le 30 septembre 2025
(Exprimé en milliers de gourdes)

	Notes	2025	2024
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat net de l'exercice	G	233,006	73,940
<i>Éléments de conciliation du résultat net de l'exercice aux liquidités résultant des activités d'exploitation:</i>			
Amortissement des immobilisations	13	88,692	77,185
Amortissement de l'actif incorporel	14	22,007	22,387
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	12	63,251	81,515
Intérêts sur obligations locatives	12	23,083	27,667
Effet de change sur obligations locatives	12	(2,775)	(12,535)
Quote-part dans une entreprise associée	9	(623)	3,107
(Récupération) dotation aux pertes de crédit	22	(55,763)	101,549
Effet de change sur instruments financiers		(193)	4,066
Perte sur immobilisations	13	61,410	30,376
Ajustement perte sur actif incorporel	14	(63)	4,473
Perte (gain) sur contrats de location résiliés	12	8,112	(34,828)
Perte valeur sur placements en immobilier	15	290,590	-
<i>Changements dans les éléments d'actif et de passif résultant des activités d'exploitation:</i>			
Diminution des placements à l'étranger, net		414,430	463,745
Décaissements de prêts, net		(1,067,559)	(613,362)
Augmentation des bons BRH et bons du Trésor		(1,637,561)	(3,835)
Paievements des obligations locatives	12	(136,406)	(133,314)
Augmentation nette des dépôts		5,130,092	102,095
Augmentation des placements en immobilier		-	(5,250)
Diminution des contrats de location-financement syndiqués, net		54,499	52,063
Variation des autres éléments d'actif et de passif		(277,864)	285,324
Impôts sur le revenu payés		(8,779)	(399)
Liquidités provenant des activités d'exploitation		3,201,586	525,969
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations	13	(46,239)	(109,911)
Acquisitions d'actif incorporel	14	(12,050)	(28,267)
Liquidités utilisées dans des activités d'investissement		(58,289)	(138,178)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Emprunt institution financière	18	(400,000)	400,000
Diminution des obligations subordonnées		(251,812)	(365,931)
Vente d'actions, net		256,068	-
Liquidités (utilisées dans) provenant des activités de financement		(395,744)	34,069
Variation nette des liquidités		2,747,553	421,860
Liquidités au début de l'exercice		21,725,522	21,527,089
Incidence de change sur les liquidités en devises du début de l'exer		(92,108)	(315,535)
Liquidités à la fin de l'exercice	5	G 24,380,967	21,633,414

Les notes aux états financiers consolidés font partie des présents états

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(1) ORGANISATION

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A. (BUH) est une société anonyme établie sous les lois de la République d'Haïti et autorisée à fonctionner par arrêté présidentiel publié dans Le Moniteur du 26 juillet 1973. L'objectif principal de la BUH est de réaliser toutes sortes d'opérations commerciales bancaires en vue d'intensifier le développement des principales activités économiques du pays. Le siège social de la BUH est situé au no. 3, rue Jean Gilles, Route de l'Aéroport.

Les filiales de BUH S.A. consolidées dans les présents états financiers sont :

AIM CAPITAL S.A. une filiale à **100%**. Elle est une société anonyme autorisée à fonctionner par le Ministère du Commerce et de l'Industrie selon avis paru dans Le Moniteur no. 48 du 1^{er} avril 2019. La société a pour objet principal d'entreprendre en Haïti ou ailleurs des projets de développement économique et projets immobiliers, des placements et investissements divers, ainsi que des services d'analyse commerciale, des montages et réalisations de projets économiques divers.

SOFITEC S.A. une filiale à **100%**. Elle est une société anonyme autorisée à fonctionner par le Ministère du Commerce et de l'Industrie selon avis paru dans Le Moniteur no. 45 du 17 mars 2022. La société a pour objet principal l'offre de services financiers aux consommateurs et aux entreprises à travers une chaîne de distribution variée ainsi que des services et solutions de paiement et de commerce électronique en Haïti ou ailleurs, et la fourniture et la distribution d'outils de produits et de services financiers et technologiques divers.

Une demande d'agrément a été soumise à la BRH le 25 août 2025 ainsi qu'une demande d'autorisation pour le projet pilote le 15 octobre 2024. La BRH a donné l'approbation du projet pilote le 3 juillet 2025 notant que l'agrément de fonctionnement sera analysé après les résultats du projet pilote.

Ces deux filiales sont en phase de développement.

La BUH, S.A. a investi également dans une **entreprise associée**:

Société Alternative de Solutions Financières, S.A. (SOFIN, S.A.) opérant sous le nom commercial Ayiti Leasing appartenant à BUH, S.A. à concurrence de **40%**. Elle a pour objet principal le développement en Haïti ou ailleurs de services financiers divers ainsi que l'analyse de montages financiers et la révision de projets financiers. Elle a reçu l'autorisation d'opérer par décret le 6 janvier 2014, publié dans Le Moniteur no. 185, du 29 septembre 2014. SOFIN, S.A. a également reçu l'agrément de la BRH en date du 20 juin 2016 pour effectuer des opérations de location-financement de biens et équipements. La participation restante de **60%** est détenue par une société apparentée au Président du Conseil d'Administration de la Banque.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS****(a) Cadre de préparation des états financiers consolidés**

Les états financiers consolidés de la Banque de l'Union Haïtienne ont été préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration en date du 19 mars 2026.

(b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ci-joints sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers désignés à la juste valeur au niveau des placements à l'étranger (**note 7**), des placements locaux (**note 8**) et des placements en immobilier (**note 15**) qui sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les méthodes utilisées pour mesurer la juste valeur sont décrites aux **notes 3 (d), (g) et (o)**.

(c) Monnaie de présentation

Les états financiers consolidés ci-joints sont préparés en gourdes haïtiennes, monnaie fonctionnelle de la Banque. Les informations financières ont été arrondies en milliers de gourdes.

(d) Estimations et jugement

Lors de la préparation de ces états financiers consolidés en accord avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), la Direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent l'application des normes comptables et les montants des éléments d'actif et de passif déclarés et la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que les résultats de l'exercice. Les résultats actuels peuvent être différents de ces estimations.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

(d) Estimations et jugement (suite)

Ces estimations et hypothèses sont revues de manière continue. L'effet de révision de ces estimations comptables est imputé à l'exercice au cours duquel ces révisions ont lieu ainsi qu'aux exercices futurs affectés.

Des estimations et l'exercice de jugement ont influencé l'application des conventions comptables et ont un effet sur les montants reflétés aux états financiers consolidés. Les principaux postes des états financiers consolidés affectés par ces estimations et ce jugement sont listés ci-dessous:

Note 6	Bons BRH et bons du Trésor, net
Note 7	Placements à l'étranger, net
Note 8	Placements locaux
Note 9	Titres de participation – entreprise associée
Note 10	Contrats de location – financements syndiqués, net
Note 11	Prêts, net
Note 12	Actifs au titre de droits d'utilisation, net et obligations locatives
Note 13	Immobilisations, net
Note 14	Actif Incorporel, net
Note 15	Placements en immobilier
Note 16	Autres éléments d'actif, net

Depuis 2023, l'économie haïtienne subit les chocs d'un environnement externe hostile causant des entraves importantes à la libre circulation des biens et des services, affectant ainsi le fonctionnement des entreprises privées et des services de l'État, et causant une augmentation indue des prix des biens et services.

Dès 2023, en vertu de la norme comptable IAS 29 "Information Financière dans les Économies Hyperinflationnistes", cette situation avait résulté au classement d'Haïti, par les grandes firmes d'audit internationales, au titre d'économie hyperinflationniste puisque, comme élément déclencheur, le taux d'inflation cumulatif sur trois ans excédait pour la première fois la barre de 100%, soit 105%

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(2) **BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)**

(d) **Estimations et jugement (suite)**

Ce classement IAS 29 par les grandes firmes d'audit internationales perdue au 30 septembre 2025, mais n'est toujours pas encore adopté par les autorités monétaires en Haïti ou par la grande majorité des entités locales vu que la hausse de l'indice d'inflation, élément déclencheur de ce classement, est due à un contexte jugé temporaire. En effet, les facteurs suivants sont pris en considération :

- Un gouvernement de transition a été mis en place, assisté par une force multinationale, pour renforcer le climat de sécurité et conduire à des élections démocratiques en 2026 ;
- Une stabilisation du taux d'inflation en glissement annuel de 31.8% en 2023 à 27.8% en 2024 et 31.9% pour l'exercice 2025;
- Une diminution du taux de change de la gourde par rapport au dollar, soit un taux moyen de 141 gourdes pour un dollar US pour l'exercice 2023 comparé à un taux moyen de 132 gourdes pour 2024 et 131 gourdes pour l'exercice 2025.

Au cas où la situation ne s'améliore pas, la Banque reverrait ses états financiers à la lueur des exigences de IAS 29 qui préconise également l'application concurrente par toutes les entités évoluant dans une économie où la norme s'applique.

De l'avis de la Direction, les états financiers consolidés ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

(3) **PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

Les conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à tous les exercices présentés dans les états financiers consolidés ci-joints, à l'exception du fait que certains montants relatifs aux investissements en cours en 2024 (**note 13**) totalisant G 9,746 ont été reclassifiés au poste d'actifs incorporels (**note 14**) pour une meilleure présentation des états financiers consolidés.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(a) Principes de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de BUH et des filiales. Les filiales sont des entreprises contrôlées par BUH. La Banque détient le contrôle lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec une entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements en raison du pouvoir qu'elle exerce sur celle-ci. La Banque est présumée avoir le contrôle lorsqu'elle détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote d'une entité. Une liste des filiales du Groupe est présentée à la **note 23**.

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle sur leurs opérations a été effectivement transféré à la Maison Mère. Les opérations et les soldes réciproques intersociétés sont éliminés. L'avoir net et le résultat net de la participation minoritaire dans les filiales lorsqu'applicable sont présentés séparément dans les états financiers consolidés.

En cas de modification de la participation de la Maison Mère dans la filiale, les valeurs comptables des participations ne donnant pas le contrôle sont ajustées pour refléter la modification de participation respective dans la filiale. Toute différence entre le montant de l'ajustement aux participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisée directement aux capitaux propres.

Lorsque la Société cède le contrôle d'une filiale, elle décomptabilise les actifs et passifs de la filiale ainsi que la participation minoritaire à la date de cession de contrôle ; elle comptabilise la participation conservée à la juste valeur à la date de cession de contrôle, avec une contrepartie à l'état consolidé du résultat net. Cette valeur devient la nouvelle base de coût des titres de participation dans cette entité.

(b) Conversion des comptes exprimés en devises

Conformément à IAS no. 21, les éléments monétaires d'actif et de passif exprimés en devises sont convertis en gourdes haïtiennes au taux de change prévalant à la date du bilan consolidé. Les gains et les pertes de change résultant de ces conversions sont inscrits à l'état consolidé du résultat net.

Les transactions effectuées en devises sont converties au taux de change du marché à la date de la transaction. Les gains et pertes sur les opérations de change sont inscrits à l'état consolidé du résultat net.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(c) Dépréciation des actifs financiers

En accord avec les exigences de IFRS 9, la Banque applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créances comptabilisés au coût amorti, à l'exception des contrats de location-financement syndiqués pour lesquels une approche simplifiée s'applique.

Les instruments de capitaux propres gardés à la juste valeur par le biais du résultat net ou du résultat global ainsi que les instruments de créances gardés à la juste valeur par le biais du résultat net ne sont pas sujets à dépréciation.

Cette provision pour pertes de crédit attendues selon IFRS 9 est basée sur une série d'hypothèses et de méthodologies de crédit propres à la Banque et au système bancaire en général qui incluent :

- Les changements au niveau de la notation du risque de crédit des emprunteurs
- La durée de vie des facilités de crédit
- L'intégration de certaines informations prospectives
- Les prévisions concernant le contexte actuel (ie: changements au niveau des conditions macroéconomiques telles que l'inflation, les taux d'intérêts, le taux de change de la gourde par rapport au dollar US et le Produit Intérieur Brut)
- Les troubles politiques avec des conséquences économiques importantes pour le pays qui ont: entravé la libre circulation dans certaines zones, affecté le pouvoir d'achat des consommateurs et décapitalisé plusieurs entreprises
- Les sanctions prises par certains pays contre certains agents politiques et économiques en Haïti, accentuant le climat d'incertitude et de crise.

La Direction doit donc exercer un niveau de jugement important pour établir cette provision pour pertes de crédit attendues, à chaque date de clôture. Les critères réglementaires de la Banque Centrale qui ont toujours été en ligne avec la gestion interne de la Banque en termes de risque de crédit, et qui présentent l'avantage d'avoir été testés et validés, sont également pris en considération. Les déficits de provision dans le cadre de l'application de IFRS 9 par rapport aux exigences réglementaires font l'objet d'ajustements et sont reflétés dans les comptes de réserve lorsque requis (**note 3 v**).

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(c) Dépréciation des actifs financiers (suite)

Cette provision pour pertes de crédit attendues (PCA) est déterminée en considérant la classification des actifs financiers en différentes phases comme suit :

Phase 1 Les actifs financiers n'ayant pas subi de détérioration spécifique de crédit (moins de 31 jours de retard) : les bons BRH et les bons du Trésor (**note 6**), les placements à l'étranger au coût amorti (**note 7**), les prêts (**note 11**), les actifs financiers dans les autres éléments d'actif (**note 16**) et les engagements hors bilan (**note 27**) sont considérés dans cette phase. Les pertes de crédit attendues pour cette phase sont établies pour les 12 mois à venir.

Phase 2 Les actifs financiers précités pour lesquels il y a une détérioration du crédit importante depuis la comptabilisation initiale sont considérés comme des actifs dépréciés. Les actifs financiers (31-90 jours de retard) sont considérés dans cette phase. Les pertes de crédit attendues pour cette phase sont établies sur la durée de vie des actifs financiers.

Phase 3 Les actifs financiers précités qui ont subi des événements affectant sévèrement leurs flux de trésorerie futurs sont considérés comme des actifs à défaut. Les actifs financiers (plus de 90 jours de retard) sont considérés dans cette phase. Les pertes de crédit attendues pour cette phase sont aussi établies sur la durée de vie des actifs financiers.

Les actifs financiers à défaut pour lesquels la Banque a épuisé tous les recours légaux et autres sont décomptabilisés et sont présentés à la valeur de la garantie qui sera réalisée.

Si la notation de risque de crédit s'améliore pour un instrument financier, cet actif est reclassifié dans la phase correspondant au nouveau statut de cet actif financier à la date de présentation de l'information financière. Ceci résulte donc en des transferts de provision d'une phase à l'autre au cours de l'exercice.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(c) Dépréciation des actifs financiers (suite)

Les pertes de crédit attendues (PCA) par phase sont calculées à l'aide des trois variables suivantes :

- La Probabilité de Défaut (PD) pour un actif financier ou une catégorie d'actifs financiers (avec des risques similaires) correspondant au pourcentage de perte estimé.
- L'Exposition en Cas de Défaut (ECD) représentant le montant du principal et des intérêts.
- La Perte en Cas de Défaut (PCD) représentant le pourcentage non sécurisé de l'ECD. Elle prend en considération le montant des garanties récupérables.

Par la suite, les pertes de crédit attendues sont actualisées en général au taux d'intérêt effectif de l'instrument financier respectif.

Les pertes de crédit sur les actifs financiers sont comptabilisées dans la dotation aux pertes de crédit à l'état du résultat net (**note 22**).

Pour les contrats de location-financement syndiqués (**note 10**), la Banque applique la **méthode simplifiée** permise par IFRS 9, qui requiert l'évaluation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif financier dès l'initiation du crédit et à chaque date d'évaluation. À titre d'expédient pratique, une matrice de provision est utilisée pour déterminer les pertes de crédit attendues pour ces créances. Cette matrice prend en considération les taux historiques de défaut pour chaque segment de portefeuille, ainsi que l'impact de projections futures et les conditions macro-économiques.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(d) Détermination de la juste valeur**

La banque évalue certains actifs à la juste valeur à chaque date de clôture en accord avec IFRS 13 (**note 2 b**).

IFRS 13 établit une hiérarchie des justes valeurs pour accroître la cohérence et la comparabilité des évaluations à la juste valeur et des informations fournies à leur sujet. Elle comporte trois niveaux :

- Les données d'entrée de **Niveau 1** qui comprennent les cours (non ajustés) auxquels une entité peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un cours sur un marché actif fournit les indications les plus fiables quant à la juste valeur.
- Les données d'entrée de **Niveau 2** sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de **Niveau 1**, qui sont observables directement ou indirectement. Elles comprennent les cours sur des marchés actifs ou non actifs pour des actifs ou passifs identiques ou similaires.
- Les données d'entrée de **Niveau 3** sont des données non observables concernant l'actif à la date d'évaluation. Les données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur seulement dans la mesure où il n'existe pas des données d'entrées observables pertinentes disponibles.

La juste valeur d'un actif financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La norme IFRS 13 considère le marché principal comme celui sur lequel on observe le volume et le niveau d'activité les plus élevés et le marché le plus avantageux celui qui maximise le montant qui serait reçu ou minimise le montant qui serait payé pour la transaction en question, en l'absence de marché principal.

Pour les actifs transigés sur les marchés boursiers, les valeurs cotées des marchés actifs sont utilisées (**Niveau 1**). S'il n'existe pas de prix coté, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'appréciation de données observables, tel que décrit dans les notes respectives (**Niveau 2**), ou lorsque les données ne sont pas disponibles sur des hypothèses internes spécifiques (**Niveau 3**).

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(d) Détermination de la juste valeur (suite)**

Pour la juste valeur des instruments de capitaux propres compris dans les placements locaux apparentés, la Banque se réfère aux informations financières disponibles : la valeur comptable récente des actions ou la valeur de transactions récentes similaires sur le marché **Niveau 2**. Pour l'évaluation des terrains et immeubles inclus dans les placements en immobilier, la Banque retient en général les services d'experts en immobilier. La Direction travaille en collaboration avec ces experts pour évaluer les techniques utilisées et les données appropriées en fonction des conditions du marché.

Depuis l'exercice 2024, les conditions sécuritaires ont empiré et les experts immobiliers n'ont pas pu effectuer de déplacements dans certaines zones. En l'absence de transactions de marché ou d'expertise externe dans le cas des biens ou des pertes de valeur ont été constatés, ces dernières ont été déterminées à partir de flux locatifs actualisés au taux de 15%, en prenant en considération les coûts d'entretien futurs, et dans certains cas, les coûts de réparation prévus pour les immeubles endommagés et les périodes durant lesquelles les immeubles ne seront pas en utilisation. Dans certains cas, la Direction a opté d'adopter l'approche du coût de remplacement correspondant à la valeur estimée moins des ajustements pour risques.

(e) Dépréciation d'actifs non financiers

En accord avec IAS 36, les actifs non financiers comptabilisés au coût sont évalués à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un indice de perte de valeur. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur aux livres de l'actif en question. Les pertes de valeur ainsi déterminées sont comptabilisées à l'état du résultat non consolidé ou à l'état du résultat global en fonction de la comptabilisation initiale.

Les pertes de valeur précédemment comptabilisées sont reprises lorsqu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable sauf dans le cas de l'achalandage. La reprise est toutefois limitée à la valeur comptable qui avait été déterminée si aucune perte n'avait été constituée antérieurement.

(f) Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées au coût et représentent les montants gardés en caisse, les dépôts à la BRH et à la BNC en couverture des réserves obligatoires, les dépôts à des banques étrangères avec une maturité à très court terme, et/ou remboursables sur demande, et les effets en compensation.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(g) Placements

À leur comptabilisation initiale, la Banque procède à la classification des placements en fonction du modèle économique et des caractéristiques de flux de trésorerie de ces instruments financiers.

Les placements sont ainsi comptabilisés soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit à la juste valeur par le biais du résultat global selon les catégories définies par IFRS 9.

- i) **Au coût amorti.** Ces placements sont composés d'instruments de créance suivants : bons du Trésor et bons BRH (**note 6**), obligations du Gouvernement des États – Unis, de sociétés privées et financières et de sociétés financières nanties par des hypothèques et d'un dépôt à terme dans une institution financière aux États-Unis (**note 7i**) qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. La détention de ces placements s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de recevoir des flux de trésorerie contractuels. Ces placements sont à maturité fixe et gardés à échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour pertes de crédit attendues lorsqu'applicable. Les primes et escomptes et les coûts de transactions connexes sont amortis sur la durée de vie attendue de chaque instrument dans les revenus nets d'intérêts. Les fluctuations de valeur ne sont pas comptabilisées mais sont divulguées en notes aux états financiers consolidés.

Les gains et les pertes réalisés lors de la vente de ces placements sont imputés à l'état consolidé du résultat net de l'exercice, au cours duquel ils se produisent.

- ii) **Juste valeur par le biais de résultat net.** Ces placements consistent en des instruments de créances : obligations de sociétés privées et financières et d'instruments de capitaux propres dans une institution financière aux États-Unis (**note 7 ii**) et dans une société locale (**note 8**) qui sont comptabilisés à leur juste valeur, par le biais du résultat net. Ces placements sont généralement acquis en vue de revente ou dans le but de réaliser des plus-values.

Les coûts des transactions sont imputés directement aux résultats. Les revenus d'intérêts, dividendes et les fluctuations de juste valeur sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net ainsi que les gains et les pertes réalisés lors de l'aliénation de ces titres.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(g) Placements (suite)

*iii) **Juste valeur par le biais de résultat global.*** Ces placements consistent en des instruments de capitaux propres dans des sociétés aux États-Unis (**note 7 iii**) comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat global. Les plus ou moins - valeurs non réalisées incluant le change sont comptabilisées net d'impôts dans les autres éléments du résultat global, et aux bénéfices non repartis à l'avoir des actionnaires. À la disposition de ces placements les plus ou moins-valeurs cumulées ne sont pas reclassées au résultat net.

(h) Titre de participation - entreprise associée

Ces titres sont comptabilisés selon la méthode en équivalence, lorsque la Banque est présumée exercer sur l'entreprise associée une influence notable, c'est-à-dire qu'elle détient directement ou indirectement 20% ou plus des droits de vote dans l'entité émettrice, et/ou qu'elle exerce cette influence par le biais d'autres facteurs. Cette méthode consiste à comptabiliser l'investissement à la valeur d'acquisition en y ajoutant sa quote-part des résultats enregistrés par l'entité émettrice et en y déduisant sa quote-part des dividendes versés ou déclarés. Après la date d'acquisition, des ajustements de la valeur comptable peuvent également être nécessaires dans le cas de modification du pourcentage de participation ou dans le cas de variations attribuables à d'autres éléments du résultat global tels que la réévaluation des actifs corporels ou des écarts de conversion.

Les profits et pertes découlant des transactions entre la Banque et l'entreprise associée ne sont enregistrés qu'à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans cette entreprise associée.

Cependant, lorsque les transactions d'aval indiquent une diminution de la valeur nette de réalisation des actifs qui doivent être vendus ou apportés, ces pertes doivent être intégralement enregistrées par la Banque. Lorsque des transactions d'amont indiquent une diminution de la valeur nette de réalisation des actifs qui doivent être acquis ou une perte de valeur de ces actifs, la Banque comptabilise sa quote-part de ces pertes.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(h) Investissement-entreprise associée (suite)**

Lorsque les intérêts de l'investisseur sont ramenés à zéro, l'investissement est comptabilisé à titre de passif, dans la mesure où l'investisseur a contracté une obligation légale ou implicite envers l'entreprise associée. L'investisseur ne recommence à comptabiliser sa quote-part dans les profits de l'entreprises associée qu'à compter du moment où cette quote-part est égale à sa quote part des pertes non comptabilisées.

La participation dans une entreprise associée est la valeur comptable de la participation, ainsi que toute avance à long terme qui en fait constitue une participation nette de l'investisseur dans l'entreprise associée. Les pertes comptabilisées lors de l'application de la méthode de mise en équivalence qui excèdent la participation de l'investisseur en actions ordinaires sont imputées aux autres composantes de la quote-part de l'investisseur dans l'entreprise associée selon l'ordre de priorité en cas de liquidation.

Les gains et pertes réalisés lors de l'aliénation de ces titres, ainsi que les dévaluations destinées à montrer un fléchissement permanent de la valeur d'origine des titres de participation sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net de l'exercice au cours duquel ils se produisent en accord avec les exigences de IAS 36 - dépréciation d'actifs.

La Banque cesse d'utiliser la méthode de mise en équivalence à compter de la date où sa participation cesse d'être une participation dans une entreprise associée. Lorsque l'intérêt conservé constitue un actif financier, il est comptabilisé à la juste valeur en accord avec IFRS 9. Les différences résultant de ce traitement sont enregistrées à l'état consolidé du résultat net.

(i) Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif déduction faite de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les prêts non productifs consistent en des prêts en défaut de paiement avec 90 jours de retard et plus. Ces prêts sont comptabilisés comme prêts courants lorsque les paiements sont à jour et que la Direction n'a plus de doute concernant le recouvrement de ces prêts.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(i) Prêts (suite)**

Les prêts avec moratoire sont ceux qui ont reçu un moratoire sur le principal selon les dispositions prises par la Banque Centrale suite aux troubles socio - politiques qui ont affecté certains secteurs économiques. Ces prêts respectent les modalités de paiement d'intérêts. Les prêts qui au terme du moratoire se régularisent sont reclassés dans leurs catégories respectives. Les prêts qui nécessitent des modifications plus importantes aux conditions des prêts en raison de la détérioration de la situation de l'emprunteur sont classifiés comme prêts restructurés.

Les prêts restructurés sont ceux pour lesquels la Banque accepte de modifier les dispositions en raison de la détérioration financière de l'emprunteur. Lorsque les modifications de ces modalités n'ont pas d'incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt restructuré n'est pas décomptabilisé. Le risque de défaillance selon les modalités modifiées est comparé au risque de défaillance selon les modalités contractuelles initiales pour déterminer s'il y a augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Lorsque la modification des modalités entraîne la décomptabilisation du prêt, la date de modification devient la date de comptabilisation initiale du nouveau prêt pour l'application du modèle de dépréciation. Ce traitement peut engendrer un gain ou une perte sur décomptabilisation.

Les prêts sont radiés contre la provision pour pertes de crédit attendues sur prêts établie au bilan lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été complétées et qu'il est peu probable qu'on puisse effectuer le recouvrement d'autres sommes. Les soldes de cartes de crédit sont ordinairement radiés lorsqu'ils sont en souffrance depuis plus de 180 jours, à moins de négociations en cours avec certains clients.

Les récupérations sur créances radiées antérieurement sont comptabilisées directement à l'état consolidé du résultat net.

La Direction établit une provision pour pertes de crédit attendues en fin d'exercice qui représente une estimation des pertes de crédit attendues sur le portefeuille de prêts à cette date conformément à ce qui est décrit à la **(note 3c)**.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(i) Prêts (suite)**

Pour le portefeuille de cartes de crédit, des critères de provisions spécifiques différents de ceux des autres catégories de portefeuille sont utilisées afin de prendre en compte les risques plus élevés que présente ce secteur.

La dotation aux pertes de crédit sur prêts, apparaissant à l'état consolidé du résultat net, représente la différence entre la provision déterminée ci-dessus et la provision du début de l'exercice, nette des radiations, et de l'effet de change résultant de la réévaluation des provisions spécifiques pour pertes de crédit attendues exprimées en dollars.

La Banque respecte également la réglementation de la Banque Centrale en matière de provision telle que prescrite dans la circulaire 87. Lorsque la provision requise selon les normes établies par la Banque Centrale excède la provision pour pertes de crédits attendues reflétée au bilan, l'excédent de provision est reflété dans un compte de réserve générale pour pertes sur prêts, à l'avoir des actionnaires (**note 3 v**).

(j) Contrats de location-financement syndiqués

La Banque finance conjointement avec une entreprise associée, des contrats de location-financement. Le risque et la rémunération sur ces contrats sont partagés en fonction des accords contractuels individuels. Ces contrats de financement sont scindés en :

Contrats en cours qui représentent des contrats engagés avec les clients mais non encore finalisés puisque les biens ne sont pas encore exploités. Ces contrats en cours sont de courte durée et sont transférés comme contrats de location-financement en exploitation une fois qu'ils deviennent effectifs. Ces contrats sont présentés au coût amorti, net de la provision pour pertes de crédit attendues.

Contrats de financement en exploitation sont des contrats de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent. Cette classification prend en considération : la durée du contrat par rapport à la durée de vie économique du bien ; l'option d'achat à une valeur symbolique qui rend quasi-certaine la réalisation de cette option et la valeur actualisée des mensualités qui équivaut presque à la valeur du bien. En général, ces contrats sont conclus pour une période de 12 à 60 mois. La totalité de ces contrats de location-financement ont une valeur résiduelle quasiment nulle.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(j) Contrats de location-financement syndiqués (suite)**

Ces contrats de location-financement sont comptabilisés au montant de l'investissement qui comprend les paiements qui seront reçus du preneur pour couvrir le financement de l'actif en question y compris : la valeur payée aux fournisseurs, TCA incluse, et les coûts directs initiaux incluant les primes d'assurance. Les revenus d'intérêts différés résultant de ce traitement sont présentés au net des contrats de location - financement et sont sujets à l'amortissement financier de manière constante sur la durée du contrat. Les revenus d'intérêts sont reconnus à l'état consolidé du résultat net.

Les comptes à recevoir relatifs aux contrats de location – financement sont analysés régulièrement par la Direction en vue d'identifier les pertes de crédit attendues potentielles. Une provision pour pertes de crédit attendues est constituée, le cas échéant.

Selon l'**approche simplifiée** de IFRS 9 décrite à la **note 3c**, la dotation aux pertes de crédit attendues apparaissant à l'état consolidé du résultat net représente la différence entre la provision déterminée ci-dessus et la provision du début de l'exercice, net des radiations, et de l'effet de change résultant des provisions spécifiques exprimées en dollars. Les récupérations sur créances radiées antérieurement sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net.

(k) Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

Les contrats de location sont comptabilisés en accord avec les prescrits de IFRS 16.

À la comptabilisation initiale la Banque enregistre un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative pour les contrats de location relatifs aux propriétés louées en accord avec IFRS 16.

L'actif au titre de droits d'utilisation est initialement évalué au coût qui comprend le montant initial de l'obligation locative augmenté des paiements de loyers payés d'avance, plus les coûts directs initiaux engagés par le preneur, plus une estimation de tout coût de démantèlement prévu de l'actif sous-jacent moins tout avantage incitatif à la location. Cet actif non monétaire est exprimé dans la monnaie fonctionnelle de la Banque et est amorti sur une base linéaire, sur la durée probable anticipée du contrat de location.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(3) **PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

(k) **Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives (suite)**

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date du début, en utilisant le taux d'emprunt marginal. Ce passif monétaire est exprimé en la monnaie de contrat de location y relatif. L'obligation locative est réévaluée lorsqu'il y a une modification dans les paiements de loyers futurs découlant d'un changement dans un index ou un taux, ou lorsque la Banque change son évaluation relative à l'exercice de l'option de renouvellement ou de résiliation. L'ajustement de l'obligation locative est porté en ajustement de l'actif au titre de droits d'utilisation afférent ou est enregistré au résultat net si l'actif au titre de droits d'utilisation a été réduit à zéro.

Dans le cas des contrats variables, qui sont exprimés en fonction d'un indice, comme le taux de change ou la variation de prix, l'effet de l'indexation est capitalisé à l'actif et est amorti sur la durée restante de l'actif au titre de droits d'utilisation.

L'amortissement de l'actif à titre de droits d'utilisation et la charge d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif relative aux obligations locatives sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.

La comptabilisation des contrats de location selon IFRS 16, implique du jugement et requiert de la Banque l'application d'hypothèses et d'estimation, pour déterminer :

- Que le taux d'intérêt approprié soit utilisé pour actualiser les obligations locatives.
- Que la durée des contrats de location soit adéquate. Pour ceci, la Banque doit évaluer si elle a une certitude raisonnable que l'option de renouvellement ou de résiliation de contrat sera exercée en tenant compte de certains aspects comme : les modalités du contrat, la nature et la localisation du bien, l'existence d'améliorations locatives importantes, la disponibilité de solutions alternatives pour se relocaliser dans la même zone.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(l) Actif incorporel

L'actif incorporel comprend des actifs non monétaires identifiables sans substance physique qui représentent de avantages économiques futurs et qui sont contrôlés par la Banque. Ils sont comptabilisés au coût amorti et comprennent essentiellement les logiciels acquis de fournisseurs externes ou développés à l'interne.

Les taux d'amortissement sont de 14% à 20%.

Les débours effectués pour les actifs non encore prêts à être utilisés sont considérés comme des actifs en cours, lorsqu'applicable. Ils seront amortis sur une base linéaire sur leur durée de vie utile à partir du moment où ils seront prêts à être utilisés.

(m) Immobilisations

Les immobilisations sont reflétées au coût. À l'exception des terrains, des améliorations locatives et des investissements en cours, les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative de leurs vies utiles.

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée des contrats de bail selon la méthode d'amortissement linéaire. Les investissements en cours seront amortis sur leur durée de vie estimative à partir du moment où ils seront prêts à être utilisés.

Les taux en vigueur pour les principales catégories d'immobilisations sont comme suit :

Immeubles	5%
Véhicules	25%
Équipements, matériel et mobilier	10% - 20%
Équipements informatiques	20%
Améliorations locatives	10%

La méthode d'amortissement, la durée de vie et la valeur résiduelle des différentes catégories d'immobilisations sont revues à chaque fin d'exercice.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(m) Immobilisations (suite)**

Les dépenses importantes d'amélioration et de reconditionnement sont capitalisées, alors que les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux dépenses.

Les gains ou pertes réalisés lors de la disposition d'immobilisations sont reflétés à l'état consolidé du résultat net.

(n) Propriétés détenues pour revente

Conformément à IFRS 5, les propriétés détenues pour revente sont des terrains et immeubles reçus en dation de créances en compensation de montants dus incluant: les soldes de prêts et d'intérêts à recevoir, et les frais décaissés par la Banque à des fins de reprise, lors de l'insolvabilité constatée des débiteurs. Ces propriétés sont comptabilisées à la juste valeur estimative, à la date de la transaction. Cette valeur devient la nouvelle base de coût et prend en compte les modalités des dations conditionnelles ou des accords de rétrocession de plus - value dans le cas de revente au cours d'une période déterminée.

La Banque a établi un programme de vente selon lequel ces propriétés devraient être activement commercialisées dans leur état actuel dans un délai n'excédant pas en général un an, à moins de circonstances indépendantes du contrôle de la Banque. Les biens ne répondant pas à ces critères sont reclassés dans les placements en immobilier.

La valeur aux livres de ces propriétés est analysée à la date de chaque bilan afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur aux livres est ramenée, via l'état du résultat net, à la valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente net estimé, dans le cours normal des activités.

La juste valeur est estimée à partir des expertises effectuées par des évaluateurs en immobilier indépendants.

Conformément à la réglementation bancaire, une réserve est requise sur les propriétés détenues pour revente (**note 3w**) et est comptabilisée à un poste distinct, réserve pour biens immobiliers hors exploitation, à l'état consolidés de l'évolution de l'avoir des actionnaires.

Aux 30 septembre 2025 et 2024, il n'y a pas de propriétés détenues pour revente.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(o) Placements en immobilier**

Les placements en immobilier représentent des terrains et immeubles détenus par la Banque pour une période et une utilisation indéterminées, en prévision que les biens connaîtront un accroissement en valeur par rapport à leur valeur comptable d'origine.

Ces terrains et immeubles sont gardés à la juste valeur et ne sont pas amortis, conformément au traitement permis par IAS 40. Les justes valeurs sont révisées chaque fin d'exercice en fonction de critères de IFRS 13 tel que décrit à la **note 3 d**. Ces justes valeurs prennent en considération les modalités des datations conditionnelles ou des accords de rétrocessions lorsqu'applicables.

Toute plus ou moins-value résultant d'un changement dans la juste valeur de ces placements en immobilier est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

Les revenus de loyers et les frais relatifs à la gestion des immeubles sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.

Conformément à la réglementation bancaire, une réserve générale est requise sur les placements en immobilier (**note 3w**) et est comptabilisée à un poste distinct, réserve pour biens immobiliers hors exploitation, à l'état consolidé de l'évolution de l'avoir des actionnaires.

(p) Achalandage

Les acquisitions sont comptabilisées selon la méthode de l'achat pur et simple. Le prix de l'acquisition est alloué aux actifs et passifs identifiables acquis en fonction de la juste valeur.

L'achalandage reflété dans les autres éléments d'actif représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis. Cet actif n'est pas amorti. L'achalandage doit subir un test annuel de dépréciation ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que sa valeur comptable aurait subi une dépréciation. L'achalandage est présenté au coût moins toutes pertes de valeur encourues.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(p) Achalandage (suite)**

Lors de la comptabilisation initiale, l'achalandage est affecté à une Unité Génératrice de Trésorerie ou à un groupe (UGT) qui bénéficie de synergie de regroupement et pour lequel la Direction évalue la performance à un niveau supérieur à celui de l'UGT individuel.

Dans le cas où la valeur recouvrable d'une plus UGTest inférieure à la valeur comptable (incluant l'achalandage) une perte de valeur est comptabilisée à l'état consolidé résultat net. Les pertes enregistrées préalablement sur l'achalandage ne peuvent être reprises il n'y a pas de baisse de valeur permanente de la valeur comptable de l'achalandage à la date de ces états financiers consolidés.

(q) Dépôts, emprunts et obligations subordonnées

Les dépôts, emprunts et obligations subordonnées constituent des passifs financiers qui sont initialement mesurés à la juste valeur et présentés net des coûts de transactions directement attribuables à l'émission de ces instruments, et comptabilisés ensuite au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur de ces passifs financiers est assimilable à la valeur aux livres, puisque les taux d'intérêts sont indexés aux taux du marché. Les frais d'intérêts payés sur ces titres sont comptabilisés au poste frais d'intérêts de l'état consolidé du résultat net.

(r) Capital-actions

Le capital-actions, reflété à l'avoir des actionnaires, est composé d'actions ordinaires. Les coûts directs liés à l'émission de nouvelles actions sont comptabilisés, net de l'effet de l'impôt sur le revenu, aux bénéfices non répartis.

Les dividendes sur les actions ordinaires sont enregistrés lorsqu'approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires contre les bénéfices non répartis.

(s) Surplus d'apport

L'excédent des versements reçus sur le capital-actions par rapport à la valeur nominale des actions est enregistré au surplus d'apport. L'écart entre le prix des actions rachetées et la valeur nominale de ces actions est imputé au surplus d'apport jusqu'à épuisement de ce compte, puis aux bénéfices non répartis.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(t) Actions de trésorerie**

Les actions de trésorerie représentent des actions rachetées par la Banque. Ces actions sont reflétées à ce poste à leur valeur nominale.

(u) Réserve légale

Conformément à la loi sur les sociétés financières, un prélèvement de 10% sur le résultat avant impôts sur le revenu, diminué le cas échéant des pertes antérieures, est effectué chaque année en vue de constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint 50% du capital-actions libéré.

(v) Réserve générale pour pertes sur prêts

Le poste de réserve générale pour pertes sur prêts, établi par la Direction, est constitué à partir d'affectations des bénéfices non répartis et représente l'excédent des provisions requises par la Banque Centrale par rapport aux provisions calculées selon la Norme Internationale d'Information Financière IFRS 9. Cette réserve n'est pas sujette à distribution.

(w) Réserve – biens immobiliers hors exploitation

Le poste de réserve - biens immobiliers hors exploitation, est constitué à partir d'affectations des bénéfices non répartis et représente les réserves requises par la BRH sur ces biens en fonction de la Loi bancaire du 20 juillet 2012. Elles sont constituées de ce qui suit:

- À la réception, 30 % de la juste valeur estimative des biens reçus en garantie de paiement par le biais d'adjudication ou de dation. Cette réserve de 30% a été constituée jusqu'au 30 septembre 2024. Dans une lettre datée du 23 juillet 2025, le Gouverneur a clarifié la position de la BRH sur la nécessité de constituer cette réserve par rapport à l'interprétation faite de l'article 189 de la loi sur les Banques et autres institutions financières. Ainsi, cette réserve de 30% préalablement constituée a été virée aux bénéfices non répartis à partir de l'exercice 2025.
- Annuellement, 20% de la valeur inscrite des biens adjudgés ou reçus en dation de paiement, non vendus après un délai de deux ans jusqu'à 100% de la valeur inscrite.

Cette réserve n'est pas sujette à distribution et n'est pas considérée dans le calcul des fonds propres réglementaires. Lorsque la Banque dispose de biens immobiliers hors exploitation, les réserves constituées sur ces biens sont virées aux bénéfices non répartis.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(x) Intérêts**

Les revenus et les dépenses d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêts effectif. Ces intérêts incluent principalement les revenus d'intérêts sur les prêts, les contrats de location-financement syndiqués, les bons du Trésor et les placements à l'étranger ainsi que les dépenses d'intérêts sur les dépôts, emprunts et obligations subordonnées.

(y) Commissions

Les commissions qui sont importantes aux taux d'intérêts effectifs des actifs et passifs financiers sont incluses dans le calcul de ces taux d'intérêts effectifs.

Les revenus et les dépenses de commissions assimilables à des frais de service sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net lorsque les services sont rendus.

(z) (Impôts sur le revenu) avantage fiscal

Conformément à IAS 12, la dépense d'impôts/avantage fiscal est enregistrée à l'état consolidé du résultat net sauf lorsqu'elle se rapporte à des éléments enregistrés directement à l'avoir des actionnaires ou à l'état consolidé du résultat global. Dans ces cas, l'effet des impôts qui y sont liés est également reporté à l'avoir des actionnaires et à l'état consolidé du résultat global.

Les impôts sur le revenu (avantage fiscal) comprennent les impôts courants et les impôts reportés lorsqu'applicables. Les impôts courants représentent les impôts calculés sur les résultats imposables fiscalement en appliquant les taux statutaires ainsi que tous autres ajustements qui affectent les montants d'impôts à payer ou à récupérer de la Banque.

Les impôts reportés provenant des écarts temporaires entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif et leur valeur correspondante pour fins fiscales, sont reflétés dans les autres éléments d'actif et/ou de passif.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(z) Impôts sur le revenu (suite)

La Banque a comptabilisé, aux autres éléments d'actif et de passif :

- Les impôts reportés résultant de la réévaluation de l'ancien siège social transféré des placements immobiliers qui sont amortis proportionnellement à la durée de vie de l'immeuble.
- Les impôts reportés relatifs aux actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives qui sont amortis annuellement sur la durée des contrats et renversé à l'annulations des contrats.
- Les impôts reportés relatifs à la quote-part des résultats annuels des entreprises associées. L'impôt reporté est calculé sur la quote-part des résultats annuels au taux effectif applicable aux dividendes et est diminué sur la base des impôts payés à la distribution de dividendes ou lorsque les quotes-parts sont réinvesties dans le cadre d'une distribution de dividendes en actions ou à la disposition des placements.
- L'impôt reporté relatif à la plus (moins)-value des placements à l'étranger gardés à la juste valeur par le biais du résultat global qui sera renversé à la disposition des placements.

(aa) Réserves statutaires

Conformément aux lois et réglementations régissant la matière, les banques doivent garder à la Banque Centrale des réserves statutaires, aux 30 septembre 2025 et 2024, de 40% sur les passifs en gourdes et de 53% sur les passifs en monnaies étrangères, respectivement. Les réserves sur les passifs libellés en monnaies étrangères doivent être maintenues en gourdes à raison de 12.5%.

À partir de juin 2015, le taux de réserves obligatoires pour les dépôts des entreprises publiques non financières est de 100%.

(ab) Résultat net par action équivalente de capital libéré

Le résultat net par action équivalente de capital libéré est calculé en divisant le résultat net consolidé de l'exercice, par la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(3) **PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

(ac) **Normes, modifications et interprétations non encore mises en application**

En date de ces états financiers consolidés, certaines normes, modifications et interprétations ont été émises mais ne sont pas encore entrées en vigueur en date du 30 septembre 2025. Elles n'ont pas été prises en considération dans la préparation des états financiers consolidés de la BUH. Ce sont principalement :

Modification d'IAS 21

Absence de convertibilité

Applicable aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2025. Cette modification clarifie comment une société apprécie si une monnaie est convertible et comment déterminer le taux de change lorsqu'elle ne l'est pas.

Modification d'IFRS 9 et IFRS 7

Classification et évaluation des instruments financiers

Applicable aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2026. Les modifications comprennent des indications sur le classement des actifs financiers, y compris ceux qui comportent des caractéristiques conditionnelles. Les sociétés seront désormais tenues de fournir des informations supplémentaires sur les actifs et les passifs financiers qui ont des caractéristiques conditionnelles. Plus précisément, les modifications s'appliquent à la décomptabilisation des passifs financiers lorsqu'ils sont réglés par un transfert électronique, au classement de certains actifs financiers, aux informations à fournir sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et aux modalités contractuelles qui peuvent changer le moment ou le montant des flux de trésorerie contractuels.

IFRS 18

États financiers : présentation et divulgation

Applicable aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2027, IFRS 18, qui remplacera IAS 1, Présentation des états financiers, apportera plus de cohérence dans la façon dont les sociétés présentent leurs résultats et leurs flux de trésorerie. Cela inclut également la communication de certaines mesures «non conformes aux IFRS», notamment les Mesures de Performance Choies par la Direction (MPCD), qui feront désormais partie des états financiers audités

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(ac) Normes, modifications et interprétations non encore mises en application (suite)

IFRS 19

Simplification du reporting des filiales qui n'ont pas d'exigences de redevabilité à l'égard du public

Applicable aux exercices débutant le ou après le 1er janvier 2027. Une filiale qui n'a pas de redevabilité à l'égard du public et dont la société mère produit des comptes consolidés selon les IFRS est autorisée à appliquer IFRS 19 qui pourra considérablement réduire l'étendue de leur divulgation.

Améliorations annuelles Volume 11 IFRS-cycle 2023-2025

Comprend certaines clarifications et amendements aux notes suivantes:

- Comptabilité de couverture par un premier adoptant (*IFRS 1*)
- Pertes ou gains à disposition (*IFRS 7 - Instruments financiers - divulgations*)
- Différence reportée entre juste valeur et prix de transactions (*IFRS 7 - Instruments financiers - divulgations*)
- Risques de crédit (*IFRS 7 - Instruments financiers - divulgations*)
- Disposition d'une utilisation locative (*IFRS 9 - Instruments financiers*)
- Détermination de l'agent de facto (*IFRS 10 - États financiers consolidés*)
- Méthode coût (*IAS 7 - État du flux de trésorerie*).

Modifications d'IFRS 10 et IAS 28

États financiers consolidés et participations dans des entreprises associées et des coentreprises

L'IASB n'a pas encore fixé la date d'entrée en vigueur de ces modifications qui traitent de la vente et de l'apport d'actifs entre investisseurs et entreprises associées, et coentreprises.

La Direction ne prévoit pas que l'entrée en vigueur de ces normes et modifications aura une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque dans les exercices futurs.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(4) GESTION DES RISQUES**

La gestion des risques est d'une importance cruciale dans l'exploitation de la Banque. La BUH a défini sa "politique globale de gestion des risques" qui contient les principes fondamentaux de création et de fonctionnement du système de gestion des risques, à savoir :

- La définition de son cadre général de gestion intégrée des risques,
- Les règles de la gouvernance et l'organisation de la gestion des risques,
- Les composantes génériques du processus de gestion des risques, et
- La culture de risque sur tous les niveaux d'opération de la BUH.

De fait, cette Direction a su développer une plus grande habileté dans la gestion des risques, combinée avec les efforts tant au niveau du Commercial, des Engagements en passant par la Direction Générale et le support inconditionnel du Comité de Crédit. En effet, l'implémentation et la matérialisation des nouvelles méthodes de gestion des risques ont fortement permis l'assainissement des risques de crédit, un meilleur contrôle du risque opérationnel, une approche pragmatique en matière de gestion du risque de marché et sans oublier, une gestion saine et adéquate du risque de gestion du capital.

À travers les différents outils qui ont permis d'assurer une meilleure gestion en matière de risque, nous avons su établir une communication efficace, des séances de formation et un accompagnement à tous les niveaux pour développer la culture de risque au sein de la Banque. Les différentes séances de formation au cours de l'exercice 2023-2024 ont apporté une nette amélioration et un renforcement certain au niveau de la gestion de risque au sein de la Banque. Toutefois, nous prévoyons continuer à accentuer ces dites séances au cours de l'exercice 2025-2026, afin de maintenir l'importance de la gestion des risques au niveau des différents départements de la Banque.

La BUH est très sensibilisée aux risques liés au blanchiment d'argent et a renforcé ses procédures de contrôle de manière à anticiper, cerner et mieux gérer les risques liés à la problématique du blanchiment. Une plus grande vigilance est exercée au niveau opérationnel de manière à signaler ponctuellement aux autorités compétentes tout mouvement transactionnel anormal ou inhabituel, ainsi que toute situation équivoque suscitant un doute dans les comportements de la clientèle.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

De plus, des séances de formation sont assurées par la Direction de la Conformité dans toute la Banque en vue de sensibiliser et responsabiliser davantage ses employés à la problématique du blanchiment. Le logiciel de surveillance AML pour le profilage est en production et l'intégration des procédures de lutte anti-blanchiment dans les processus opérationnels est devenue une démarche majeure pour construire différents niveaux de vigilance à commencer par les unités opérationnelles.

Parmi les risques financiers que la Banque doit gérer, on retrouve principalement les risques de liquidités, de crédit, de marché et de capitaux propres.

L'appréciation par la Direction des principaux risques de la Banque est comme suit:

A) RISQUE DE LIQUIDITÉS

La gestion du risque de liquidités permet de dégager régulièrement les excédents à placer dans les instruments financiers disponibles.

Le service de la Trésorerie de la Banque assure une gestion prudente quotidienne de ses besoins opérationnels en liquidités. Les dépôts à terme à échoir ainsi que les besoins du Département de Crédit pour des décaissements éventuels sont pris en compte dans les paramètres de calcul des excédents disponibles pour placements.

La BUH respecte les réserves obligatoires exigées par la circulaire 111 aux 30 septembre 2025 au regard des normes prudentielles de la BRH.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

A) RISQUE DE LIQUIDITÉS (SUITE)

Les dates d'échéance des passifs financiers de la Banque étaient comme suit aux 30 septembre:

30 septembre 2025

(En milliers de gourdes)		Courants	1-3 mois	4 mois-1 an	Plus d'un an	Total
Dépôts: (note 17)						
Dépôts à vue	G	19,359,318	-	-	-	19,359,318
Dépôts d'épargne		9,618,847	-	-	-	9,618,847
Dépôts à terme		-	<u>1,717,285</u>	<u>8,647,982</u>	<u>3,177,728</u>	<u>13,542,995</u>
Total dépôts		<u>28,978,165</u>	<u>1,717,285</u>	<u>8,647,982</u>	<u>3,177,728</u>	<u>42,521,160</u>
Obligations						
locatives (note 12)		7,458	22,372	59,658	424,910	514,398
Autres éléments de passif, net des impôts, des taxes à payer et des impôts reportés (note 19)		2,558,268	146,716	-	-	2,704,984
Obligations subordonnées (note 20)		-	-	<u>251,811</u>	<u>503,623</u>	<u>755,434</u>
		<u>2,565,726</u>	<u>169,088</u>	<u>311,469</u>	<u>928,533</u>	<u>3,974,816</u>
TOTAL	G	31,543,891	1,886,373	8,959,451	4,106,261	46,495,976

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

A) RISQUE DE LIQUIDITÉS (SUITE)

30 septembre 2024

(En milliers de gourdes)		Courants	1-3 mois	4 mois-1 an	Plus d'un an	Total
Dépôts: (note 17)						
Dépôts à vue	G	17,012,313	-	-	-	17,012,313
Dépôts d'épargne		8,449,730	-	-	-	8,449,730
Dépôts à terme		-	<u>1,832,218</u>	<u>1,780,213</u>	<u>8,316,594</u>	<u>11,929,025</u>
Total dépôts		<u>25,462,043</u>	<u>1,832,218</u>	<u>1,780,213</u>	<u>8,316,594</u>	<u>37,391,068</u>
Emprunt institution financière (note 18)		400,000	-	-	-	400,000
Obligations locatives (note 12)		-	30,724	92,172	341,534	464,430
Autres éléments de passif, net des impôts, des taxes à payer et des impôts reportés (note 19)		2,629,916	35,300	149,745	-	2,814,961
Obligations subordonnées (note 20)		-	-	<u>251,811</u>	<u>755,435</u>	<u>1,007,246</u>
		3,029,916	66,024	493,728	1,096,969	4,686,637
TOTAL	G	28,491,959	1,898,242	2,273,941	9,413,563	42,077,705

B) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit ou risque commercial est le risque de perte financière résultant de l'incapacité d'une contrepartie de s'acquitter partiellement ou entièrement de ses obligations financières ou contractuelles à l'endroit de la Banque. Les politiques monétaires adoptées par la Banque Centrale ainsi que la Réserve Fédérale aux États-Unis ou certains autres organismes internationaux dans les territoires où la Banque détient certains actifs, jumelés à la détérioration grandissante de la situation du pays ont une incidence sur les activités et les résultats et la situation financière de la Banque.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

Ce risque concerne les actifs financiers suivants :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Liquidités: (note 5)			
Dépôts à la BRH et à la BNC	G	18,993,463	18,244,140
Dépôts à des banques étrangères		2,647,257	1,524,660
Effets en compensation		6,837	6,933
		<u>21,647,557</u>	<u>19,775,733</u>
Placements :			
Bons BRH et bons du trésor (note 6)		1,637,561	-
Placements à l'étranger (note 7)		<u>4,381,373</u>	<u>4,789,606</u>
		<u>6,018,934</u>	<u>4,789,606</u>
Contrats de location-financement syndiqués, net (note 10)		<u>47,792</u>	<u>93,068</u>
Prêts, net (note 11)		<u>13,363,603</u>	<u>12,314,568</u>
Autres actifs:			
Comptes à recevoir – autres, net (note 16)		307,545	27,316
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	G	41,385,431	37,000,291

i) Liquidités

La Banque considère le risque sur les liquidités comme faible. Ces liquidités sont maintenues dans des institutions financières importantes que la Banque considère comme solides. La viabilité financière de ces institutions est revue de manière périodique par la Direction. Aux 30 septembre 2025 et 2024, 88% et 92% de ces liquidités sont gardées à la Banque Centrale (BRH) et à la BNC.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)****B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)****ii) Placements**

Ce risque survient lorsqu'un titre de placement subit une baisse importante suite aux mauvais résultats, réels ou anticipés, de la société émettrice du titre.

La Banque considère comme modéré le risque sur les placements à l'étranger. La Banque investit dans les instruments dont elle maîtrise les mécanismes opérationnels et financiers avec un rendement proportionnel aux risques.

Les informations financières sur les institutions dans lesquelles se trouvent les placements sont revues périodiquement par la Direction de la Trésorerie et Change afin de déterminer leur viabilité (**notes 6 et 7**).

iii) Crédit, incluant les contrats de location-financement syndiqués

Le crédit à la BUH est géré en amont par le département commercial qui gère les relations de crédit et en aval par le département d'engagement à travers trois segments spécifiques dont **l'Analyse de Crédit** qui examine les requêtes de tout type de crédit (commercial, à la consommation et immobilier) et les présentent au pré-comité pour discussion et au Comité de Crédit pour décision finale, à **l'Administration de Crédit** qui surveille la conformité des crédits en cours et aux **Opérations de Crédit** qui s'assurent de l'exécution des opérations diverses liées aux crédits accordés et sans oublier le support de la Direction de gestion des Risques pour le respect des normes prudentielles.

Le Comité de Crédit est composé du Président, du Directeur Général, de trois membres du Conseil d'Administration, du Directeur Exécutif du Conseil, du Directeur Exécutif des Risques, du Directeur Exécutif des Engagements, du Directeur Exécutif Commercial, des Responsables des différentes structures de crédit incluant le Responsable de l'Administration de Crédit. La mission de ce comité consiste à approuver les requêtes de crédits et toute intervention les concernant après approbation en fonction des délégations de pouvoir qui lui sont conférés. Elle consiste aussi à proposer des actions visant à améliorer la gestion du crédit par le staff opérationnel faisant partie du comité.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

iii) Crédit, incluant les contrats de location-financement syndiqués (suite)

Les dossiers de crédit sont présentés par les analystes de crédit en collaboration avec les officiers commerciaux au besoin.

La Banque maintient aussi un suivi rigoureux de son portefeuille de prêts par différents mécanismes de contrôle mis en place au niveau des diverses structures de crédit sous la supervision directe des responsables de ces divers départements. D'autres mécanismes et procédures de contrôle et de suivi sont appliqués dans le cadre du respect des dispositions réglementaires de la BRH pour l'établissement des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts (Circulaire 87) et la concentration des risques de crédit (Circulaire 83-5).

La conjoncture politico-économique en Haïti a eu des conséquences graves sur le portefeuille de la Banque. La Banque a procédé à des dations importantes en 2023, en compensation des montants dus.

La Banque a financé conjointement avec une société apparentée, certains contrats de location-financement. Les risques et la rémunération sur ces contrats sont partagés en fonction des accords contractuels individuels. Cette société est responsable de la gestion de ces financements et perçoit des commissions variant entre 1% et 2%. Ces contrats sont présentés séparément au bilan.

Tel que mentionné à la **note 3b**, les sanctions prises à l'encontre de certains agents politiques et économiques en Haïti ont également porté la Banque à prendre des mesures conservatoires concernant les transactions avec ces partis.

iv) Autres actifs

La Banque considère le risque de non-paiement sur les autres actifs financiers comme suit :

- Un risque faible sur les comptes à recevoir MoneyGram et sous – agents qui représentent des opérations de transferts qui sont réglées dans de courts délais.
- Un risque faible sur les avances et impôts à recevoir des filiales
- Un risque modéré sur les comptes à recevoir clients et autres.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

La répartition par secteur géographique, sur la base de localisation du risque ultime, des actifs financiers de la Banque est comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Liquidités			
Haïti	G	19,000,300	18,251,073
États-Unis		<u>2,647,257</u>	<u>1,524,660</u>
		<u>21,647,557</u>	<u>19,775,733</u>
Placements			
Haïti		1,637,561	-
États-Unis		<u>4,381,373</u>	<u>4,789,606</u>
	G	<u>6,018,934</u>	<u>4,789,606</u>
Contrats de location-financement syndiqués			
Haïti	G	<u>47,792</u>	<u>93,068</u>
Prêts, net			
Haïti	G	<u>13,363,603</u>	<u>12,314,568</u>
Autres actifs			
États-Unis	G	291,663	23,352
Haïti		<u>15,882</u>	<u>3,964</u>
	G	<u>307,545</u>	<u>27,316</u>
Total des actifs financiers	G	41,385,431	37,000,291

C) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché concerne les changements de prix sur le marché et inclut principalement le risque de change, de juste valeur des instruments de capitaux propres et le risque de taux d'intérêts. L'objectif de la Banque est de gérer ces risques dans des paramètres acceptables qui lui permettent d'être rentable et de maximiser son retour sur investissement tout en préservant l'avoir des déposants.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

i) Risque de change

Ce risque survient lorsqu'il y a non-appariement entre le volume d'actif détenu en devises et le volume du passif libellé dans la même devise suite à la variation du cours de cette devise.

Pour gérer ce risque, la BUH observe la stratégie de garder de faibles positions de change. Le volume de devises achetées, en fonction des demandes de la clientèle et de ses besoins internes, est généralement écoulé dans la même journée. Tout surplus de la journée est automatiquement acheté par la BRH conformément à la circulaire 81-5.

La Circulaire 81-6 de la Banque Centrale sur le risque de change qui stipule que la position en devises étrangères, en valeur absolue, ne doit pas dépasser 0.5% des fonds propres comptables sur une base quotidienne, limite le gain ou la perte que la Banque pourrait encourir sur sa position en devises étrangères.

Les positions nettes de la Banque, dans les différentes monnaies, étaient comme suit aux 30 septembre:

30 septembre 2025

(En milliers de gourdes)		Gourdes	Dollars US	Total
Liquidités	G	7,682,518	16,698,449	24,380,967
Placements		1,637,561	4,381,373	6,018,934
Contrats de location-financement syndiqués, net		-	47,792	47,792
Prêts, net		3,804,874	9,558,729	13,363,603
Autres actifs		5,014	302,531	307,545
Total des actifs financiers	G	13,129,967	30,988,874	44,118,841
Dépôts		13,401,751	29,119,409	42,521,160
Obligations subordonnées		755,434	-	755,434
Obligations locatives		-	514,398	514,398
Autres passifs, net des impôts, des taxes à payer et des impôts reportés		1,734,458	970,526	2,704,984
Total des passifs financiers		15,891,643	30,604,333	46,495,976
Actifs (passifs), net		(2,761,676)	384,541	(2,377,135)

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

i) Risque de change (suite)

30 septembre 2024

(En milliers de gourdes)		Gourdes	Dollars US	Total
Liquidités	G	6,310,434	15,322,980	21,633,414
Placements		-	4,789,626	4,789,626
Contrats de location-financement syndiqués, net		37,623	55,445	93,068
Prêts, net		3,949,008	8,365,560	12,314,568
Autres actifs		802	26,514	27,316
Total des actifs financiers	G	10,297,867	28,560,125	38,857,992
Dépôts	G	10,995,138	26,395,930	37,391,068
Emprunt institution financière		400,000	-	400,000
Obligations subordonnées		1,007,246	-	1,007,246
Obligations locatives		-	464,430	464,430
Autres passifs, net des impôts, des taxes à payer et des impôts reportés		1,518,684	1,296,277	2,814,961
Total des passifs financiers	G	13,921,068	28,156,637	42,077,705
Actifs (passifs), net	G	(3,623,201)	403,488	(3,219,713)

Les positions de change de la Banque en devises étrangères aux 30 septembre 2025 et 2024, totalisaient respectivement G 384,541 équivalent à US\$ 2.9 million et G 403,488 équivalent à US\$ 3.1 millions. Aux 30 septembre 2025 et 2024, pour chaque mouvement d'une gourde par rapport au dollar US, la position de change en dollars US convertie résulterait en un gain ou une perte de change d'environ G 2.9 million et G 3.1 million.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

i) Risque de change (suite)

Les taux de change du dollar par rapport à la gourde étaient comme suit :

	2025	2024
<u>Aux 30 septembre</u>		
Dollar US	130.6911	131.4767
<u>Taux moyens de l'exercice</u>		
Dollar US	131.0000	132.0000

ii) Risque de la juste valeur des instruments de capitaux propres

La Banque détient des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des résultats dans ses placements locaux totalisant G 10,800 respectivement aux 30 septembre 2025 et 2024 (**note 8**). Elle détient également dans les placements à l'étranger (**note 7**) des instruments de capitaux propres gardés à la juste valeur par le biais du résultat global totalisant respectivement G 297,427 et G 276,500 et des instruments gardés à la juste valeur par le biais du résultat net totalisant G 52,276 et G 52,590 aux 30 septembre 2025 et 2024.

La juste valeur des instruments est déterminée pour les placements étrangers selon des données de **Niveau 1** et pour les placements locaux selon des données de **Niveau 2**.

La Banque est exposée au risque de variation des prix des marchés qui correspond à la probabilité qu'une baisse ou une hausse des marchés financiers entraîne une diminution de valeur (moins-value) ou une hausse de valeur (plus-value).

La Direction a effectué une analyse de sensibilité fondée sur une variation raisonnablement possible des prix des actions basées sur des données historiques de volatilité ainsi que des perspectives actuelles du marché.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)ii) Risque de la juste valeur des instruments de capitaux propres (suite)

Une variation raisonnablement possible sur les différents instruments financiers aurait un impact suivant:

	Niveau	Juste valeur		Variation raisonnable	Impact résultat net	
		2025	2024		2025	2024
Placements étrangers :						
Portefeuille gardé à la juste valeur par le biais du résultat global	1	297,427	276,500	±5%	14,871	13,825
Portefeuille gardé à la juste valeur par le biais du résultat net						
Portefeuille gardé à la juste valeur par le biais du résultat net	1	52,276	52,590	±5%	2,613	2,630
Placements locaux :						
Portefeuille gardé à la juste valeur par le biais du résultat net	2	10,800	10,800	±10%	1,080	1,080

iii) Risque de taux d'intérêts

La gestion de ce risque permet à la Banque de dégager des marges nettes d'intérêts positives par un appariement rationnel des actifs et passifs porteurs d'intérêts en fonction des fluctuations du marché.

La gestion de la Trésorerie est assurée par le Comité d'ALCO.

La Banque exerce un suivi rigoureux des groupes de portefeuilles distincts :

- Les prêts et les dépôts provenant de la clientèle de la Banque
- Les bons du Trésor et les placements locaux et étrangers
- Les emprunts – banques locales
- Les obligations subordonnées.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)iii) Risque de taux d'intérêts (suite)

Les positions de ces portefeuilles sont revues régulièrement par la Direction qui établit le positionnement de la Banque en regard des mouvements anticipés des taux d'intérêts et recommande la couverture de tout risque de taux non désiré ou imprévu.

En fin d'exercice, le profil de taux d'intérêts sur les principaux instruments financiers était comme suit :

(En milliers de gourdes)	%	2025	%	2024
Taux d'intérêts fixes:				
Actifs financiers	12% G	2,597,933	3%	1,138,529
Passifs financiers	67%	(15,431,376)	62%	(13,800,701)
Net		(12,833,443)		(12,662,172)
Taux d'intérêts variables:				
Actifs financiers	88%	19,663,627	97%	17,784,227
Passifs financiers	33%	(7,000,297)	38%	(8,449,730)
Net		12,663,330		9,334,497
Total-actifs financiers porteurs d'intérêts	100%	22,261,560	100%	18,922,756
Total-passifs financiers porteurs d'intérêts	100%	(22,431,673)	100%	(22,857,589)
		G (170,113)		(3,327,675)

La Banque est exposée au risque de taux d'intérêts à cause du non-appariement entre le volume des actifs et des passifs financiers à taux fixe, accompagné d'une asymétrie des échéances.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)****D) CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres sont définis comme le capital libéré et le surplus d'apport, les réserves établies et les profits accumulés non distribués. Dans le cadre de ses politiques et de ses stratégies, la Banque évalue périodiquement le retour sur capital et est soucieuse de garantir à ses actionnaires un niveau de dividendes satisfaisant qui n'affecte pas la capacité de la Banque d'assurer son développement futur.

Les fonds propres réglementaires consistent essentiellement en :

- des fonds propres de base de Catégorie 1 (Catégories 1A et 1B) nonobstant la réserve sur biens immobiliers hors exploitation.
- des fonds propres complémentaires (Catégorie 2) composés d'instruments financiers à durée initiale de 5 ans au minimum avec réduction progressive de pourcentage de prise en compte sur les cinq dernières années incluant les primes d'émission de ces instruments ; de la réserve générale pour pertes sur prêts ; des provisions pour pertes de crédit attendues sur les prêts et autres actifs conformément à IFRS 9.

La suffisance du capital des banques haïtiennes est réglementée suivant les exigences de la Banque Centrale (circulaire amendée 88-1) en matière de fonds propres. Tout établissement doit respecter les deux normes suivantes en matière de fonds propres réglementaires:

- ***Ratio de levier (actif/fonds propres)*** - Un multiple maximum de 20 fois entre l'ensemble des éléments d'actif et de certains éléments hors bilan d'une part, et les fonds propres réglementaires, d'autre part.
- ***Ratio de couverture des actifs à risque (fonds propres/actifs à risque)*** - Un rapport minimum de 12% entre les fonds propres réglementaires d'une part, et l'ensemble des éléments d'actif et de hors bilan pondérés en fonction, du risque de crédit, du risque opérationnel et du risque de marché, d'autre part.

En sus de l'exigence minimale de 12% fixée ci-dessus, les institutions financières doivent constituer en permanence, sur base individuelle et sur base consolidée, un coussin additionnel de fonds propres fixé à 2.5% des risques pondérés et qui doit être composé entièrement d'éléments de fonds propres de base (Catégorie 1A).

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

D) CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Le non-respect de cette exigence ne constitue pas une infraction susceptible de mesures disciplinaires mais requiert de constituer ou de reconstituer ce coussin lorsque le niveau n'est pas respecté en limitant la distribution des bénéfices selon un pourcentage variable en fonction de l'importance de l'insuffisance.

Les institutions financières sont tenues de respecter ainsi les exigences globales de fonds propres comme suit :

- Fonds propres de base de catégorie 1A : ratio minimum de 9.25% des risques pondérés
- Fonds propres de base de catégorie 1 : ratio minimum de 11.50% des risques pondérés
- Total des fonds propres : ratio minimum de 14.5% des risques pondérés.

Aux 30 septembre, ces ratios étaient comme suit :

	2025	2024
Ratios requis :		
Ratio maximum actif/Fonds propres (maximum 20 fois)	14.24 fois	14.29 fois
Ratio minimum des fonds propres de base de catégorie 1 A (9.25%)	15.68%	12.49%
Ratio minimum de fonds propres Catégorie 1 (11.5%)	15.68%	12.49%
Ratio minimum total des fonds propres (14.5%)	17.86%	16.05%

Dans une correspondance datée du 21 novembre 2025 adressée du Conseil d'Administration de la Banque, la BRH a demandé au Conseil de la BUH de prendre toutes les dispositions nécessaires pour qu'avant la fin de l'exercice 2026, la banque apporte les fonds exigés pour une capitalisation adéquate de la banque.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(5) LIQUIDITÉS

Aux 30 septembre, les liquidités se présentent comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Encaisse	G	2,733,410	1,857,681
Dépôts à la BRH et à la BNC		18,993,463	18,244,140
Dépôts dans des banques étrangères			
porteurs d'intérêts		2,647,257	1,524,660
Effets en compensation		6,837	6,933
TOTAL LIQUIDITÉS	G	24,380,967	21,633,414

L'encaisse et les dépôts à la Banque de la République d'Haïti (BRH) et à la Banque Nationale de Crédit (BNC) entrent dans le calcul de la couverture des réserves obligatoires devant être maintenues par la Banque sur l'ensemble du passif en accord avec les dispositions prévues à cet effet dans les circulaires de la BRH. Ces dépôts ne portent pas d'intérêts.

Les dépôts dans des banques étrangères portent en moyenne des taux d'intérêts de 1.05% et 2.25% aux 30 septembre 2025 et 2024 respectivement.

La répartition des liquidités en gourdes et en devises est comme suit:

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Liquidités en gourdes	G	7,682,518	6,310,434
Liquidités en dollars		16,698,449	15,322,980
	G	24,380,967	21,633,414

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(6) **BONS BRH ET BONS DU TRÉSOR, NET**

Aux 30 septembre, les bons BRH et bons du Trésor sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Bons du Trésor	G	1,350,590	-
Intérêts non gagnés		<u>(13,029)</u>	-
Bons du Trésor, net	G	1,337,561	-
<i>Durée</i>		<i>91 jours</i>	-
<i>Taux d'intérêts</i>		<i>11.75%</i>	-
Bons BRH	G	300,000	-
<i>Durée</i>		<i>7 jours</i>	-
<i>Taux d'intérêts</i>		<i>6.02%</i>	-
TOTAL BONS BRH ET BONS DU TRÉSOR, NET	G	1,637,561	-

(7) **PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET**

Aux 30 septembre, les placements à l'étranger en dollars US sont ainsi constitués :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Placements au coût amorti	G	4,271,861	4,593,379
Intérêts à recevoir		35,036	36,915
Provision pour pertes de crédit attendues		<u>(10,342)</u>	<u>(11,166)</u>
Placements au coût amorti, net (i)		4,296,555	4,619,128
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (ii) :			
Instrument de créance		84,818	170,478
Instrument de capitaux propres		<u>52,276</u>	<u>52,590</u>
		137,094	223,068
Instrument de capitaux propres à la juste valeur par le biais du résultat global (iii)		297,427	276,500
TOTAL - PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET	G	4,731,076	5,118,696

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(7) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET (SUITE)

i) Les placements à l'étranger au coût amorti, net et gardés à échéance, sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
<i>Obligations du Gouvernement des États-Unis:</i>			
Coût amorti	G	861,848	996,005
Juste valeur		859,159	985,788
Moins - valeur		(2,689)	(10,217)
<i>Durée moyenne d'échéance</i>		<i>1 mois à 9 ans</i>	<i>1 mois à 10 ans</i>
<i>Autres obligations de sociétés privées et financières:</i>			
Coût amorti	G	3,034,029	3,110,472
Juste valeur		3,012,634	3,040,914
Moins - valeur		(21,395)	(69,558)
<i>Durée moyenne d'échéance</i>		<i>4 mois à 60 ans</i>	<i>2 mois à 60 ans</i>
<i>Obligations de sociétés financières nanties par des hypothèques:</i>			
Coût amorti	G	206,027	322,810
Juste valeur		199,065	317,380
Moins - valeur		(6,962)	(5,430)
<i>Durée moyenne d'échéance</i>		<i>6 mois à 28 ans</i>	<i>11 mois à 33 ans</i>
<i>Dépôts à terme: (a)</i>			
Coût amorti	G	169,957	164,092
Juste valeur		169,957	164,092
<i>Durée moyenne d'échéance</i>		<i>1 mois</i>	<i>1 mois</i>
TOTAL-PLACEMENTS AU COÛT AMORTI	G	4,271,861	4,593,379
Moins-valeur non comptabilisée sur placements gardés à échéance		(31,046)	(85,205)
JUSTE VALEUR TOTALE DES PLACEMENTS	G	4,240,815	4,508,174

(a) La juste valeur des dépôts à terme est égale au coût d'acquisition étant donné que le taux d'intérêt contractuel est assimilable au taux du marché. Ce dépôt est bloqué en garantie pour la compensation des activités de cartes de crédit de BUH Master Card.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(7) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET (SUITE)

La provision pour pertes de crédit attendues sur les placements au coût amorti a ainsi évolué :

		Phase I	
		Actifs non dépréciés	
(En milliers de gourdes)		2025	2024
Solde au début de l'exercice	G	(11,166)	(10,605)
Récupération (Dotation) aux pertes de crédit de l'exercice (note 22)		756	(781)
Effet de change		68	220
Solde à la fin de l'exercice	G	(10,342)	(11,166)

(ii) Les placements gardés à la juste valeur le biais du résultat net, sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2025	2024
<i>Autres obligations de sociétés privées et financières</i>			
Juste valeur	G	84,818	170,478
<i>Durée moyenne d'échéance</i>		2 mois à 2 ans	4 mois à 3 ans
<i>Actions dans une société étrangère LLC</i>			
8 actions de classe A		52,276	52,590
TOTAL-PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET	G	137,094	223,068

(iii) Les placements à la juste valeur par le biais du résultat global sont composés uniquement d'instruments de capitaux propres et totalisent respectivement G 297,427 et G 276,500 aux 30 septembre 2025 et 2024. Les changements de juste valeur sur ces placements sont enregistrés comme un élément du résultat global comme suit :

		2025		2024		
		Effet de		Effet de		
(En milliers de Gourdes)	Montant brut	l'impôt (note 25)	Montant net	Montant brut	l'impôt (note 25)	Montant net
Plus-value de l'exercice	25,986	(7,796)	18,190	41,761	(12,528)	29,233

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(7) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET (SUITE)

Aux 30 septembre, les taux moyens sur les placements à l'étranger sont comme suit :

	2025	2024
Obligations du Gouvernement des États-Unis	2.25% à 4.50%	0.25% à 4.50%
Obligations de sociétés financières nanties par des hypothèques	3.50% à 5.50%	0.33% à 5.50%
Autres obligations de sociétés privées et financières	0.75% à 9.70%	0.75% à 10.75%
Dépôts à terme	3.94%	4.79%

(8) PLACEMENTS LOCAUX

Aux 30 septembre, les placements locaux sont avec une société apparentée et composés d'instruments de capitaux propres gardés à la juste valeur par le biais du résultat net et sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2025	2024
SOFIHDES			
720 actions volantes de classe A (note 26)	G	10,800	10,800

(9) TITRE DE PARTICIPATION – ENTREPRISE ASSOCIÉE

Les titres de participation dans l'entreprise associée SOFIN S.A. avec le nom commercial Ayiti Leasing sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
SOFIN S.A. (40%) - Entreprise associée			
Valeur d'acquisition de la participation 10,400 actions	G	140,905	140,905
Quote-part des bénéfices non répartis et des réserves		(44,344)	(44,967)
TOTAL INVESTISSEMENT – ENTREPRISE ASSOCIÉE (note 26)	G	96,561	95,938

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(9) TITRE DE PARTICIPATION – ENTREPRISE ASSOCIÉE (SUITE)

La quote-part dans l'entreprise associée SOFIN S.A. pour les exercices terminés les 30 septembre 2025 et 2024 est comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
ENTREPRISE ASSOCIÉE			
SOFIN S.A. :			
Quote part	G	623	(5,836)
Ajustement - 2023		-	2,729
Quote part nette de l'exercice	G	623	(3,107)

L'effet de l'impôt sur les résultats de l'entreprise associée, au taux effectif applicable aux dividendes, est de G 125 mille et de G (621) mille pour les exercices terminés les 30 septembre 2025 et 2024 respectivement (**note 25**).

Les informations financières de cette entreprise associée sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
SOFIN S.A.			
Total actif	G	<u>501,648</u>	<u>637,818</u>
Total passif	G	<u>309,478</u>	<u>447,205</u>
Actif net	G	<u>192,170</u>	<u>190,613</u>
Résultat net de l'exercice	G	<u>1,559</u>	<u>(14,589)</u>

(10) CONTRATS DE LOCATION – FINANCEMENTS SYNDIQUÉS, NET

Les contrats de location-financement syndiqués sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Contrats de location-financement syndiqués, net (a)	G	47,792	97,677
Mensualités échues non encore versées		-	(4,609)
TOTAL CONTRATS DE LOCATION - FINANCEMENTS SYNDIQUÉS, NET	G	47,792	93,068

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(10) **CONTRATS DE LOCATION – FINANCEMENTS SYNDIQUÉS, NET (SUITE)**

a) Les contrats de location-financement syndiqués sont comme suit :

(En milliers de gourdes/dollars)	2025			2024		
	Montant brut	Intérêts différés	Montant net	Montant brut	Intérêts différés	Montant net
Contrats de location-financement- automobiles						
En dollars US	\$ 127	(14)	113	184	(27)	157
Équivalent en gourdes	16,654	(1,805)	14,849	24,203	(3,609)	20,594
En gourdes	G -	-	-	19,316	(1,017)	18,299
	G 16,654	(1,805)	14,849	43,519	(4,626)	38,893
Contrats de location-financement - équipements						
En dollars US	\$ 286	(26)	260	565	(76)	489
Équivalent en gourdes	G 37,333	(3,434)	33,899	74,330	(9,976)	64,354
En gourdes	G -	-	-	-	-	-
	G 37,333	(3,434)	33,899	74,330	(9,976)	64,354
Total contrats de location, net	G		48,748	117,849	(14,602)	103,247
Provision pour pertes de crédit attendues			(956)			(10,179)
CONTRATS DE LOCATION, NET	G		47,792			93,068
Taux d'intérêts moyen HTG			-			15.50%
Taux d'intérêts moyen US\$			12.13%			12.13%

La provision pour pertes de crédit attendues sur les contrats de location-financement syndiqués a enregistré les mouvements suivants :

(En milliers de gourdes)	2025	2024
Solde au début de l'exercice	G (10,179)	(27,282)
Récupération (dotation) de l'exercice (note 22)	9,169	16,843
Incidence de change	54	260
Solde à la fin de l'exercice	G (956)	(10,179)

Au 30 septembre 2024, les créances clients dans les livres de SOFIN comprennent des loyers à recevoir par versements sur des contrats syndiqués. La portion de ces loyers qui appartient à la BUH G 15.2 millions. Il y a pas eu de loyer en 2025.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(11) PRÊTS, NET

Aux 30 septembre, les prêts se présentent comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Avances en comptes courants	G	5,492,394	4,803,052
Prêts commerciaux et industriels		3,432,087	3,271,018
Prêts hypothécaires		1,599,884	1,502,346
Prêts restructurés		701,686	633,494
Prêts avec moratoires		395,993	426,500
Prêts-cartes de crédit		368,384	383,870
Prêts à des institutions financières apparentées (note 26)		120,989	179,025
Prêts à la consommation		122,584	124,187
Prêts aux petites et moyennes entreprises		336,275	114,316
Prêts aux employés		77,696	23,413
		12,647,972	11,461,221
<i>Prêts financés par la BRH :</i>			
Ma Maison (a)		794,806	919,765
Projet immobilier (b)		117,774	125,696
		912,580	1,045,461
TOTAL PRÊTS COURANTS		13,560,552	12,506,682
Prêts non productifs		11,719	34,489
TOTAL PRÊTS		13,572,271	12,541,171
Intérêts recevoir		43,676	52,502
TOTAL PRÊTS ET INTÉRÊTS À RECEVOIR		13,615,947	12,593,673
Provision pour pertes de crédit attendues		(252,344)	(279,105)
TOTAL PRÊTS, NET	G	13,363,603	12,314,568

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(11) PRÊTS, NET (SUITE)

Aux 30 septembre, la répartition des prêts en gourdes et en dollars US se présente comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Prêts en dollars US	G	9,558,729	8,365,560
Prêts en gourdes		<u>3,804,874</u>	<u>3,949,008</u>
	G	13,363,603	12,314,568

- (a) Le portefeuille Ma Maison est un produit relatif au financement de prêts hypothécaires visant la classe moyenne pour la construction ou la réhabilitation d'immeubles résidentiels. Dans un accord signé le 16 décembre 2013, la Banque de la République d'Haïti (BRH) s'est engagée à appuyer financièrement la BUH à travers ce programme visant à octroyer des prêts au logement en gourdes à sa clientèle de particuliers pour une durée ne dépassant pas 30 ans. Le taux d'intérêts sur ces prêts ne pourra pas dépasser 10% et ne peut être révisé qu'après 10 ans d'un commun accord entre les partis.

Au cas où la BUH aurait épuisé ses réserves excédentaires, la BRH s'engage à lui avancer des fonds sur une période de 20 ans à un taux qui garantit le maintien de la marge sur le portefeuille. La BRH accorde également une dérogation pour dépassement de la limite sectorielle de 50% relative à la non-constitution de réserves obligatoires sur les ressources en gourdes captées et utilisées pour octroyer les prêts au logement. L'accord ne garantit pas les risques de crédit ou de contrepartie.

Aux 30 septembre 2025 et 2024, les prêts Ma Maison comprenaient des prêts apparentés de G 24.8 millions et G 36.6 millions respectivement et des prêts aux employés pour des montants respectifs de G 12 millions et G 54.8 millions.

- (b) Dans le cadre d'un accord avec la BRH, la BUH finance un projet de copropriétés situées à Puits Blain (Programme de Promotion de Développement Immobilier) pour une durée de 10 ans à un taux d'intérêts de 6%.

Les emprunts relatifs à ces prêts liés aux programmes spéciaux financés par la BRH ont été convertis en 2023 en obligations subordonnées (**note 20**).

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(11) PRÊTS, NET (SUITE)

Aux 30 septembre, l'âge des prêts était comme suit :

30 septembre 2025

(En milliers de gourdes)		Courants	1-30 jours	31-60 jours	61-89 jours	Total
Prêts courants						
Avances en comptes courants	G	5,402,584	66,521	-	23,288	5,492,393
Prêts Ma Maison		579,688	126,600	72,536	15,982	794,806
Prêts – cartes de crédit		351,684	11,752	4,948	-	368,384
Prêts à des institutions financières apparentées		120,989	-	-	-	120,989
Prêts avec moratoires		395,993	-	-	-	395,993
Projet immobilier		-	117,774	-	-	117,774
Autres catégories de prêts		<u>5,786,331</u>	<u>178,142</u>	<u>296,476</u>	<u>9,264</u>	<u>6,270,213</u>
	G	12,637,269	500,789	373,960	48,534	13,560,552
		93%	4%	3%	0%	100%

(En milliers de gourdes)		90- 180 jours	181- 360 jours	Plus de 360 jours	Total
Prêts non productifs					
Prêts - cartes de crédit	G	7,384	-	-	7,384
Autres catégories de prêts		1,493	2,101	-	3,594
Avances en compte courant		<u>741</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>741</u>
	G	9,618	2,101	-	11,719
		82%	18%	0%	100%

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(11) **PRÊTS, NET (SUITE)****30 septembre 2024**

(En milliers de gourdes)	Courants	1-30 jours	31-60 jours	61-89 jours	Total
<u>Prêts courants</u>					
Avances en comptes courants	G 4,803,052	-	-	-	4,803,052
Prêts Ma Maison	706,035	133,869	62,762	17,099	919,765
Prêts – cartes de crédit	363,622	10,728	9,520	-	383,870
Prêts avec moratoires	426,500	-	-	-	426,500
Prêts à des institutions financières - apparentée	175,169	3,856	-	-	179,025
Projet immobilier - BRH	125,696	-	-	-	125,696
Autres catégories de prêts	<u>4,991,997</u>	<u>246,485</u>	<u>97,059</u>	<u>33,233</u>	<u>5,668,774</u>
	G 11,592,071	394,938	169,341	350,332	12,506,682
%	93%	3%	1%	3%	100%

(En milliers de gourdes)	90- 180 jours	181- 360 jours	Plus de 360 jours	Total
<u>Prêts non productifs</u>				
Prêts - cartes de crédit	G 16,057	1,373	-	17,430
Autres catégories de prêts	<u>11,742</u>	<u>5,317</u>	<u>-</u>	<u>17,059</u>
	G 27,799	6,690	-	34,489
%	81%	19%	0%	100%

Aux 30 septembre, les prêts étaient couverts par les garanties suivantes :

30 septembre 2025

(En milliers de gourdes)	Garanties hypothécaires	Nantissements en espèces (note 17)	Total
Prêts courants	G 7,317,369	5,006,362	12,323,731
Prêts non productifs	-	-	-
	G 7,317,369	5,006,362	12,323,731

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(11) PRÊTS, NET (SUITE)30 septembre 2024

		Nantissements		
(En milliers de gourdes)		Garanties hypothécaires	en espèces (note 17)	Total
Prêts courants	G	4,866,851	3,763,964	8,630,815
Prêts non productifs		-	-	-
	G	4,866,851	3,763,964	8,630,815

Les taux de rendement moyens sur les principales catégories de prêts, se présentent comme suit:

	2025	2024
Prêts commerciaux et industriels		
Dollars US	8%	8%
Gourdes (incluant les prêts financés par la BRH)	14%	16%
Petites et moyennes entreprises		
Prêts Ma Maison - gourdes	10%	10%
Avances en comptes courants		
Dollars US	9%	9%
Gourdes (incluant les prêts financés par BRH)	15%	15%
Prêts – cartes de crédit – gourdes	39%	39%
Prêts à la consommation		
Dollars US	7%	8%
Gourdes	14%	14%
Prêts à des institutions financières apparentées		
Dollars US	10%	9.5%
Gourdes	15%	15%
Prêts aux employés		
Gourdes	7%	8%

Aux 30 septembre 2025 et 2024, les prêts aux Membres du Conseil d'Administration et à leurs sociétés apparentées totalisent G 1.6 milliard et G 1.9 milliard; ils sont classés courants et portent des taux d'intérêts de 8% à 17% en 2025, pour les prêts en gourdes, et de 5.5% à 11% en 2025 et de 5.5% à 10.5% en 2024, pour les prêts en dollars.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(11) PRÊTS. NET (SUITE)

- (a) La provision pour pertes de crédit attendues sur prêts **pour l'ensemble du portefeuille** a évolué comme suit :

		TOTAL 2025	TOTAL 2024
(En milliers de gourdes)			
Solde au début de l'exercice	G	(279,105)	(337,310)
Dotation aux pertes de crédit (note 22)		(17,822)	(23,119)
Effet de change		702	3,847
Radiations		43,881	77,477
Solde à la fin de l'exercice	G	(252,344)	(279,105)

Les variations par phase de **l'ensemble du portefeuille** ont évolué comme suit :

		Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
(En milliers de gourdes)		Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Solde net au 30 septembre 2023					
Prêts et intérêts à recevoir		8,712,328	2,340,570	1,013,189	12,066,087
Provision		(61,615)	(60,272)	(215,423)	(337,310)
Total net	G	8,650,713	2,280,298	797,766	11,728,777
Variations de l'exercice 2023-2024					
Prêts et intérêts à recevoir		347,714	212,546	(32,674)	527,586
Provision		(2,582)	29,657	31,130	58,205
Variation nette	G	345,132	242,203	(1,544)	585,791

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(11) PRÊTS, NET (SUITE)

	Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
(En milliers de gourdes)	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Solde net au 30 septembre 2024				
Prêts et intérêts à recevoir	9,060,042	2,553,116	980,515	12,593,673
Provision	(64,197)	(30,615)	(184,293)	(279,105)
Total net	G 8,995,845	2,522,501	796,222	12,314,568
Variations de l'exercice 2024-2025				
Prêts et intérêts à recevoir	3,044,452	(1,993,109)	(29,069)	1,022,274
Provision	(18,937)	22,581	23,117	26,761
Variation nette	G 3,025,515	(1,970,528)	(5,952)	1,049,035
Solde net au 30 septembre 2025				
Prêts et intérêts à recevoir	12,104,494	560,007	951,446	13,615,947
Provision	(83,134)	(8,034)	(161,176)	(252,344)
Total net	G 12,021,360	551,973	790,270	13,363,603

Aux 30 septembre 2025 et 2024, les prêts à défaut incluent :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Prêts et intérêts à recevoir non productifs	G	11,946	35,448
Autres prêts (1)		939,500	945,067
	G	951,446	980,515

(1) Certains autres prêts sont classifiés à la phase 3 bien qu'étant à jour parce que, selon l'appréciation de la Direction en fonction des critères précités à la **note 3c**, ils nécessitent des provisions plus importantes.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(11) PRÊTS, NET (SUITE)

b) La provision pour pertes de crédit attendues sur **les prêts cartes de crédit** a évolué comme suit :

(En milliers de gourdes)		TOTAL 2025	TOTAL 2024
Solde au début de l'exercice	G	(18,400)	(32,026)
Dotation aux pertes de crédit		(18,388)	(53,296)
Radiations		26,821	66,922
Solde à la fin de l'exercice	G	(9,967)	(18,400)

Les variations par phase de l'exercice sont comme suit :

		Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
(En milliers de gourdes)		Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Solde net au 30 septembre 2023					
Prêts et intérêts à recevoir	G	377,240	65,486	39,210	481,936
Provision		(4,652)	(1,058)	(26,316)	(32,026)
Total net	G	372,588	64,428	12,894	449,910
Variations de l'exercice 2023-2024					
Prêts et intérêts à recevoir		(32,075)	(24,114)	(19,296)	(75,485)
Provision		404	302	12,920	13,626
Variation nette	G	(31,671)	(23,812)	(6,376)	(61,859)

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(11) PRÊTS, NET (SUITE)

	Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
(En milliers de gourdes)	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Solde au 30 septembre 2024				
Prêts et intérêts à recevoir	345,165	41,372	19,914	406,451
Provision	(4,248)	(756)	(13,396)	(18,400)
Total net	G 340,917	40,616	6,518	388,051
Variations de l'exercice 2024-2025				
Prêts et intérêts à recevoir	(12,268)	(3,450)	(10,589)	(26,307)
Provision	154	102	8,177	8,433
Variation nette	G (12,114)	(3,348)	(2,412)	(17,874)
Solde au 30 septembre 2025				
Prêts et intérêts à recevoir	332,897	37,922	9,325	380,144
Provision	(4,094)	(654)	(5,219)	(9,967)
Total net	G 328,803	37,268	4,106	370,177

Aux 30 septembre 2025 et 2024, les prêts à défaut incluent :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Prêts et intérêts à recevoir non productifs	G	7,384	17,430
Autres prêts (i)		<u>1,941</u>	<u>2,484</u>
	G	9,325	19,914

- (i) Certains autres prêts sont classifiés à la phase 3 bien qu'étant à jour parce que, selon l'appréciation de la Direction en fonction des critères précités à la **note 3b**, ils nécessitent des provisions plus importantes.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(11) PRÊTS, NET (SUITE)

c) La provision pour pertes de crédit attendues sur **les autres prêts** a évolué comme suit :

(En milliers de gourdes)		TOTAL 2025	TOTAL 2024
Solde au début de l'exercice	G	(260,705)	(305,284)
Récupération aux pertes de crédit		566	30,177
Effet de change		702	3,847
Radiations		17,060	10,555
Solde à la fin de l'exercice	G	(242,377)	(260,705)

Les variations par phase de l'exercice sont comme suit :

		Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
(En milliers de gourdes)		Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Solde net au 30 septembre 2023					
Prêts et intérêts à recevoir	G	8,335,088	2,275,084	973,979	11,584,151
Provision		(56,963)	(59,214)	(189,107)	(305,284)
Total net	G	8,278,125	2,215,870	784,872	11,278,867
Variations de l'exercice 2023-2024					
Prêts et intérêts à recevoir	G	379,789	236,660	(13,378)	603,071
Provision		(2,985)	29,355	18,209	44,579
Variation nette	G	376,804	266,015	4,831	647,650

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(11) PRÊTS, NET (SUITE)

30 septembre 2022

	Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
(En milliers de gourdes)	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Solde au 30 septembre 2024				
Prêts et intérêts à recevoir	8,714,877	2,511,744	960,601	12,187,222
Provision	(59,948)	(29,859)	(170,898)	(260,705)
Total net	G 8,654,929	2,481,885	789,703	11,926,517
Variations de l'exercice 2024-2025				
Prêts et intérêts à recevoir	3,056,721	(1,989,659)	(18,480)	1,048,582
Provision	(19,091)	22,479	14,940	18,328
Variation nette	G 3,307,630	(1,967,180)	(3,540)	1,066,910
Solde au 30 septembre 2025				
Prêts et intérêts à recevoir	11,771,598	522,085	942,121	13,235,804
Provision	(79,039)	(7,380)	(155,958)	(242,377)
Total net	G 11,692,559	514,705	786,163	12,993,427

Aux 30 septembre 2025 et 2024, les prêts et intérêts à recevoir à défaut incluent :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Prêts et intérêts à recevoir non productifs	G	4,562	18,018
Autres prêts (i)		<u>937,559</u>	<u>942,583</u>
	G	942,121	960,601

- (i) Certains autres prêts sont classifiés à la phase 3 bien qu'étant à jour parce que, selon l'appréciation de la Direction en fonction des critères précités à la **note 3b**, ils nécessitent des provisions plus importantes.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(11) PRÊTS, NET (SUITE)

La provision pour pertes sur prêts requise selon la circulaire 87 soumise à la Banque Centrale totalisait respectivement G 373 millions et G 472 millions aux 30 septembre 2025 et 2024 respectivement. Cette provision est couverte par les postes d'états financiers consolidés suivants :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Montant bilan	G	252,344	279,105
Montant hors bilan (note 19a)		72,927	140,577
Réserve générale pour pertes sur prêts		<u>47,856</u>	<u>52,762</u>
	G	373,127	472,444

(12) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, NET ET OBLIGATIONS LOCATIVES

Les actifs concernent principalement les espaces loués par la Banque pour ses bureaux administratifs et son réseau de succursales.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation ont ainsi évolué :

Coût

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Solde au début de l'exercice	G	830,257	864,659
Ajouts de l'exercice		187,618	13,189
Ajustement - base de coût des contrats prolongés		(399,730)	-
Contrats résiliés net des ajustements		(56,851)	(47,591)
Solde à la fin de l'exercice	G	561,294	830,257

Amortissement cumulé

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Solde au début de l'exercice	G	(458,490)	(383,321)
Amortissement de l'exercice net des ajustements		(63,251)	(81,515)
Contrats résiliés net des ajustements		27,187	6,346
Ajustement - base de coût des contrats prolongés		<u>399,730</u>	-
Solde à la fin de l'exercice		(94,824)	(458,490)
Actifs au titre de droits d'utilisation, net	G	466,470	371,767

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(12) **ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, NET ET OBLIGATIONS LOCATIVES (SUITE)****Obligations locatives**

Les obligations locatives en dollars US ont ainsi évolué :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Solde au début de l'exercice	G	464,430	645,496
Ajouts de l'exercice		187,618	13,189
Contrats résiliés net des ajustements		(21,552)	(76,073)
Paievements de loyers		(136,406)	(133,314)
Effet de change		(2,775)	(12,535)
Intérêts sur obligations locatives		23,083	27,667
SOLDE OBLIGATIONS LOCATIVES EN FIN D'EXERCICE	G	514,398	464,430
Moins portion à court terme		(89,488)	(122,896)
Portion à long terme	G	424,910	341,534

Les paiements contractuels en dollars américains non actualisés à effectuer au titre des obligations locatives se présentent comme suit :

(En milliers de gourdes)		TOTAL
		<u>Contrats en dollars convertis</u>
Moins d'un an	G	131,847
Entre 1 an et 2 ans		131,279
Entre 2 et 5 ans		289,171
Plus de 5 ans		104,925
Total	G	657,222

Les obligations locatives liées à des partis apparentés totalisent G 161M et G 106M en 2025 et 2024 respectivement.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(12) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, NET ET OBLIGATIONS LOCATIVES (SUITE)

Les contrats résiliés net des ajustements sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Actifs au titre de droits d'utilisation	G	(56,851)	(47,591)
Amortissement cumulé		<u>27,187</u>	<u>6,346</u>
		(29,664)	(41,245)
Obligation locative		21,552	76,073
Perte sur contrats résiliés	G	(8,112)	34,828

Les montants relatifs aux contrats de location selon **IFRS 16** comptabilisés à l'état consolidé du résultat net, au poste de frais de locaux, matériel et mobilier sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Intérêts sur obligations locatives	G	23,083	27,667
Amortissement de l'actif au titre de droits d'utilisation		<u>63,251</u>	<u>81,515</u>
Total	G	86,334	109,182

Les dépenses fiscales diffèrent des dépenses comptables comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Dépenses comptables	G	86,334	109,182
Dépenses fiscales		<u>136,406</u>	<u>133,314</u>
Écart	G	<u>(50,072)</u>	<u>(24,132)</u>
Impôts reportés (note 25)	G	(15,021)	(7,239)

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(13) IMMOBILISATIONS, NET

Les immobilisations ont ainsi fluctué au cours de l'exercice :

Coût

(En milliers de gourdes)		Solde au 30/09/24	Acquisitions	Transferts	Transfert des placements en immobilier (note 15)	Dispositifs et ajustements (b)	Solde au 30/09/25
Terrains	G	104,570	-	-	23,286	-	127,856
Immeubles		41,149	-	-	77,957	(2,430)	116,676
Véhicules		20,283	627	-	-	(2,256)	18,654
Équipements, matériel et mobilier		228,170	22,746	27,406	-	(38,720)	239,602
Équipements informatiques		25,497	3,680	7,302	-	(3,888)	32,591
Améliorations locatives		244,416	-	10,889	-	(12,062)	243,243
Investissements en cours (a)		<u>172,548</u>	<u>19,186</u>	<u>(45,597)</u>	<u>122,452</u>	<u>(36,406)</u>	<u>232,183</u>
	G	836,633	46,239	-	223,695	(95,762)	1,010,805

L'amortissement cumulé a ainsi évolué au cours de l'exercice :

Amortissement cumulé

(En milliers de gourdes)		Solde au 30/09/24	Amortissement	Ajustements (c)	Solde au 30/09/25
Immeubles	G	16,633	5,864	9,263	31,760
Véhicules		5,472	6,364	2,924	14,760
Équipements, matériel et mobilier		119,330	43,124	(37,739)	124,715
Équipements informatiques		13,211	6,047	(220)	19,038
Améliorations locatives		<u>149,780</u>	<u>27,293</u>	<u>(15,233)</u>	<u>161,840</u>
	G	304,426	88,692	(41,005)	352,113
Provision pour perte liée aux émeutes et pillages (c)				(6,653)	(6,653)
IMMOBILISATIONS NETTES	G	532,207		(61,410)	652,039

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(13) IMMOBILISATIONS, NET (SUITE)

- (a) Les investissements en cours comprennent principalement des fonds engagés dans les projets informatiques et la rénovation du réseau de succursales.
- (b) Les ajustements de l'exercice comprennent une régularisation d'amortissement d'immeubles de G 11,694 sur les exercices antérieurs des ajustements liés aux investissements en cours de G 36,400 ainsi que des ajustements totalisant G 6,663.
- (c) En fonction de la dégradation sécuritaire, la Banque a effectué une revue des biens en exploitation et a comptabilisé une provision pour perte de valeur sur les aménagements, mobiliers et équipements effectués dans les points de services vandalisés pour lesquels un constat sur place n'a pas pu être effectué totalisant G 6,653.

(14) ACTIFS INCORPORELS, NET

Aux 30 septembre, l'actif incorporel inclut l'achalandage et les logiciels informatiques comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Logiciels informatiques	G	108,292	118,186
Achalandage		3,068	3,068
TOTAL ACTIFS INCORPORELS, NET	G	111,360	121,254

Les logiciels informatiques ont évolué comme suit :

Coût

(En milliers de gourdes)		Solde au 30/09/24	Acquisitions	Ajustement	Solde au 30/09/25
Logiciels informatiques	G	137,683	11,135	(32,093)	116,725
Actifs en cours (a)		53,054	915	-	53,969
TOTAL COÛT	G	190,737	12,050	(32,093)	170,694

Amortissement cumulé

(En milliers de gourdes)		Solde au 30/09/24	Amortissement	Ajustement	Solde au 30/09/25
Logiciels informatiques	G	72,551	22,007	(32,156)	62,402
ACTIFS INCORPORELS, NET	G	118,186		63	108,292

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(14) ACTIFS INCORPORELS, NET (SUITE)

- (a) Les actifs en cours représentent les coûts encourus par la filiale SOFITEC pour mettre en place la plateforme informatique requise pour délivrer les services financiers et technologiques prévus. La plus grande partie de ce montant est liée à un contrat de \$US 483,600 avec une firme étrangère complètement payé à date.

L'achalandage provient de l'acquisition, en fin d'exercice 2023, de l'intégralité des 1,000 actions de AIM CAPITAL S.A. de membres du Conseil de la Banque pour une valeur de US\$ 30,000 équivalant à G 3,531 pour un actif net de G 463, d'où un achalandage de G 3,068.

(15) PLACEMENTS EN IMMOBILIER

Les placements en immobilier ont ainsi fluctué durant l'exercice :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Solde au début de l'exercice	G	4,435,747	4,466,651
Transfert aux immobilisations (note 13)		(223,695)	-
Perte de valeur de l'exercice (a)		(290,590)	-
Débours de l'exercice		-	5,250
Ajustement de l'exercice (b)		-	(36,154)
TOTAL PLACEMENTS EN IMMOBILIER	G	3,921,462	4,435,747

- (a) Les pertes de valeur ont été évaluées conformément aux critères énoncés à la **note 3d** (IFRS 13). Ce montant inclut l'estimation d'une perte estimée de G 261,382, relative à deux sinistres dans des zones à risque, en attendant l'évaluation sur place des dommages, un montant à recevoir de la Compagnie d'assurance a été comptabilisé en fonction des négociations en cours au 30 septembre 2025 (**note 16**).
- (b) En 2024, cet ajustement provient de la régularisation des frais de notaires suite aux négociations avec ces derniers. La contrepartie de cet ajustement est venue réduire les frais à payer liés aux datations (**note 19**).

Suite à l'expiration de deux datations prises en 2023 ayant des conditions particulières incluant des droits de prescription, un protocole a été signé le 24 septembre 2025 pour renouveler et prolonger le délai de 2 ans prenant fin le 25 octobre 2027 pour une des datations. Des négociations sont toujours en cours pour la prolongation de l'autre dation pour un délai d'un an.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(15) PLACEMENTS EN IMMOBILIER (SUITE)

Les placements en immobilier, net de la réserve sur biens immobiliers hors exploitation requise par la BRH, sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Placements en immobilier	G	<u>4,182,844</u>	<u>4,435,747</u>
Moins réserve de 30%		-	(441,514)
Moins réserve de 20%		<u>(78,321)</u>	<u>(34,981)</u>
Sous-total		<u>(78,321)</u>	<u>(476,495)</u>
Solde à la fin de l'exercice	G	<u>4,104,523</u>	<u>3,959,252</u>

Les réserves sur les biens immobiliers hors exploitation ont ainsi évolué :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
<u>Réserve 30%</u>			
Solde au début de l'exercice	G	441,514	541,027
Renversement réserve aux bénéfices non répartis (note 3 w)		(441,514)	-
Ajustement de l'exercice		<u>-</u>	<u>(99,513)</u>
Solde à la fin de l'exercice	G	<u>-</u>	<u>441,514</u>
<u>Réserve 20%</u>			
Solde au début de l'exercice	G	34,981	31,337
Réserve nette de l'exercice		<u>43,340</u>	<u>3,644</u>
Solde à la fin de l'exercice	G	<u>78,321</u>	<u>34,981</u>
TOTAL RÉSERVES SUR BIENS IMMOBILIERS HORS EXPLOITATION	G	<u>78,321</u>	<u>476,495</u>

Dans une lettre en date du 21 septembre 2023, la BRH a permis à la BUH de commencer à constituer des réserves de 20% requises par la Loi bancaire de mai 2012 (article 189) après quatre ans au lieu de deux ans sur les datations spécifiques de 2023 totalisant au net G 3,970,776 reportant la comptabilisation des réserves à 2027.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(16) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF, NET

Aux 30 septembre, les autres éléments d'actif se présentent comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Comptes à recevoir – réclamations d'assurance (c)	G	275,561	-
À recevoir Money Gram		16,102	23,352
Comptes à recevoir - sous – agents		7,159	5,712
Autres à recevoir		33,248	19,560
		332,070	48,624
Provision pour pertes de crédit attendues		(24,525)	(21,308)
		307,545	27,316
Acomptes provisionnels		248,142	293,266
Avances aux employés - plan - véhicules (a)		195,085	159,794
Frais payés d'avance		84,682	119,685
Papeterie et fournitures de bureau		75,732	61,952
Impôts reportés (note 25)		9,949	18,853
Véhicules récupérés (b)		3,933	819
Autres		93	92
	G	617,616	654,461
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF, NET	G	925,161	681,777

(a) La Banque a mis en place un plan - véhicules pour les employés cadres. Ce plan est non porteur d'intérêts et amorti sur une durée de cinq ans.

(b) Les véhicules récupérés comprennent des véhicules repris d'employés ayant démissionné et disponibles pour revente.

(c) L'assurance à recevoir – estimations concerne :

- une réclamation de G 14,179 sur une fraude opérationnelle pour laquelle le suivi est en cours au 30 septembre 2025. Une provision a également été comptabilisée pour le montant de la perte déterminée de G 20,714 (note 19).
- Une estimation pour les réclamations sur perte sur placements en immobilier d'une société apparentée pour un montant de G 261,382 (note 15 a).

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(16) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF, NET (SUITE)

La provision pour pertes de crédit attendues sur les autres éléments d'actif a ainsi évolué :

(En milliers de gourdes)	Phase 1 Actifs non dépréciés	
	2025	2024
Solde au début de l'exercice	G (21,308)	(13,393)
Dotation de l'exercice (note 22)	(3,222)	(8,041)
Effet de change	5	126
Solde à la fin de l'exercice	G (24,525)	(21,308)

(17) DÉPÔTS

(En milliers de gourdes)	2025	2024
Dépôts à vue :		
Gourdes	G 6,602,067	5,753,743
Dollars US	<u>12,757,251</u>	<u>11,258,570</u>
	G 19,359,318	17,012,313
Dépôts d'épargne (a):		
Gourdes	G 3,766,692	2,991,978
Dollars US	<u>5,852,155</u>	<u>5,457,752</u>
	G 9,618,847	8,449,730
Dépôts à terme :		
Gourdes	G 3,032,992	2,249,417
Dollars US	<u>10,510,003</u>	<u>9,679,608</u>
	G 13,542,995	11,929,025
TOTAL DES DÉPÔTS	G 42,521,160	37,391,068
Dépôts en gourdes	G 13,401,751	10,995,138
Dépôts en dollars US	<u>29,119,409</u>	<u>26,395,930</u>
TOTAL DES DÉPÔTS	G 42,521,160	37,391,068

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(17) DÉPÔTS (SUITE)

Les taux moyens d'intérêts sur les dépôts sont comme suit :

	2025	2024
Dépôts à vue (fonds à un jour):		
Gourdes	1.00%	1.32%
Dollars US	0.83%	0.49%
Dépôts d'épargne :		
Gourdes	0.04%	0.04%
Dollars US	0.04%	0.04%
Dépôts à terme :		
Gourdes	6.82%	6.84%
Dollars US	1.94%	1.99%

(a) Aux 30 septembre 2025 et 2024, les dépôts d'épargne comprennent G 380 millions et G 465 millions d'épargne-retraite qui représentent des comptes bloqués par la Banque suite à des contrats de gestion de fonds de retraite signés avec certaines compagnies aux bénéfices de leurs employés et également les employés de la Banque. Les taux rémunérateurs sont révisables selon les conditions du marché.

Les dépôts des membres du Conseil et de leurs sociétés apparentées totalisaient G 1.2 et G 1.1 milliard, aux 30 septembre 2025 et 2024, respectivement. Ces dépôts sont rémunérés aux conditions normales de la Banque.

Les dépôts donnés en garantie de prêts totalisaient G 5,006,362 et G 3,763,964 aux 30 septembre 2025 et 2024 (**note 11**).

La Banque contribue à l'épargne-retraite des employés à partir d'un taux de contribution fixe de 1%. Ces contributions sont investies dans des dépôts d'épargne en dollars US, rémunérés à un taux d'intérêts fixe de 3% en 2025 et 4% en 2024. Les contributions, pour 2025 et 2024, s'élèvent à G 6,067 et G 5,864 millions (**note 24**). Les soldes de ces dépôts d'épargne en dollars US aux 30 septembre 2025 et 2024 sont de US\$ 522,679 équivalent à (G 68,309,499) et US\$ 409,598 équivalent à (G 53,852,603).

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(18) EMPRUNT INSTITUTION FINANCIÈRE

Aux 30 septembre, l'emprunt d'une institution financière est comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Montant en gourdes	G	-	400,000
Taux d'intérêt		-	14%
Maturité		-	Octobre 2024

(19) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

Aux 30 septembre, les autres éléments de passif se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Chèques de direction	G	1,055,183	882,297
Dépôts non sujets à emploi		774,750	768,762
Dépôts sur cartes prépayées		155,035	127,022
Intérêts à payer – dépôts		108,036	131,425
Frais à payer liés aux dations		108,028	149,745
Provision pour pertes de crédit attendues (a)		72,927	140,577
Dépôts de clients en garantie – cartes de crédit		56,639	63,575
Boni à payer		38,689	35,300
Provision sur fraude (note 16)		20,714	-
Impôts reportés (note 25)		19,602	8,647
Taxes à payer		8,655	9,529
Dépôts de garantie – Fonds spéciaux		8,302	8,302
Transferts à payer		6,159	263,006
Autres		300,523	244,950
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF	G	2,733,241	2,833,137

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(19) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF (SUITE)

- (a) La provision pour pertes de crédit attendues relative aux engagements hors bilan (**note 27**) a évolué ainsi :

(En milliers de gourdes)	Phase I	
	Engagement hors bilan	
	2025	2024
Solde au début de l'exercice	G (140,577)	(54,950)
(Dotation) récupération aux pertes de crédit de l'exercice (note 22)	66,882	(86,451)
Effet de change	768	824
Solde à la fin de l'exercice (note 11)	G (72,927)	(140,577)

(20) OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Les obligations subordonnées sont comme suit :

(En milliers de gourdes)	2025	2024
<i>Obligations subordonnées en gourdes – BRH (a) :</i>		
Solde en gourdes	G 755,434	1,007,246
Taux	2%	2%
Echéance	Septembre 2028	Septembre 2028
Capital remboursable en 5 versements annuels de G 251.8 millions et les intérêts payables mensuellement		
TOTAL OBLIGATIONS SUBORDONNÉES	G 755,434	1,007,246

- (a) Selon une correspondance de la Banque de la République d'Haïti (BRH) en date du 21 septembre 2023, cette dernière a approuvé la conversion des emprunts qui finançaient les programmes de prêts spéciaux (**note 11**) qui totalisaient G 1,259,058 en obligations subordonnées (Tier 2) sur une période de 5 ans.

Le 21 novembre 2025, la BRH a approuvé un moratoire de trois ans sur le solde de ces obligations. La Banque continuera d'assurer les paiements mensuels d'intérêts. De plus, le solde de la dette peut être admis en fonds propres de catégorie 2 conformément aux taux d'inclusions prescrits par la section 3.2 de la circulaire 88-1.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(21) CAPITAL-ACTIONS

Par décision votée en Assemblée Générale extraordinaire et publiée dans Le Moniteur du 21 juin 2018, le capital-actions autorisé de la Banque a été porté à G 750 millions représentant 3,000,000 actions ordinaires d'une valeur nominale de G 250 chacune.

Aux 30 septembre, le capital-actions libéré était comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Capital-actions autorisé 3,000,000 actions	G	750,000	750,000
Capital-actions non libéré 1,922 actions	G	-	(480)
Capital-actions libéré 3,000,000 en 2025 et 2,998,078 actions en 2024	G	750,000	749,520
Actions de trésorerie 85,456 actions en 2024	G	-	(21,363)

En 2025, la Banque a vendu 57,000 actions à un apparenté pour G 156 millions.

(22) RÉCUPÉRATION (DOTATION) AUX PERTES DE CRÉDIT

Les récupérations (dotations) aux pertes de crédit sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Placements à l'étranger, au coût amorti (note 7)	G	756	(781)
Contrats de financements syndiqués (note 10)		9,169	16,843
Prêts (note 11)		(17,822)	(23,119)
Autres éléments d'actif (note 16)		(3,222)	(8,041)
Hors bilan (note 19)		66,882	(86,451)
TOTAL	G	55,763	(101,549)

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(23) SOCIÉTÉS DU GROUPE

La société - mère du Groupe est la Banque de l'Union Haïtienne (BUH, S.A.). La participation de BUH, S.A. dans ses filiales est comme suit aux 30 septembre 2025 et 2024 :

	Participation	Droits de vote
AIM CAPITAL S.A.	100.00%	100.00%
SOFITEC S.A.	100.00%	100.00%

Les opérations des filiales se résument comme suit :

(En milliers de Gourdes)		2025	2024
FILIALES			
<u>AIM CAPITAL S.A.</u>			
Total actif	G	<u>683,802</u>	<u>672,843</u>
Total passif	G	<u>44,882</u>	<u>40,945</u>
Actif net	G	<u>638,920</u>	<u>631,898</u>
Résultat net	G	<u>7,022</u>	<u>(565)</u>
<u>SOFITEC</u>			
Total actif	G	<u>159,888</u>	<u>147,748</u>
Total passif	G	<u>171,243</u>	<u>119,508</u>
Actif net	G	<u>(11,355)</u>	<u>28,240</u>
Résultat net	G	<u>(39,594)</u>	<u>(25,277)</u>

(24) SALAIRES ET AUTRES PRESTATIONS DU PERSONNEL

Les salaires et autres prestations de personnel sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Salaires	G	773,587	724,256
Taxes salariales		64,057	62,269
Bénéfices sociaux		50,370	39,629
Fonds d'épargne - retraite (note 17)		6,067	5,864
Autres dépenses de personnel		<u>20,429</u>	<u>22,844</u>
	G	914,510	854,862

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(25) **IMPÔTS SUR LE REVENU (AVANTAGE FISCAL)**

L'impôt sur le revenu (avantage fiscal) est calculé sur la base du résultat avant impôts sur le revenu et diffère des montants calculés en appliquant les taux statutaires comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Résultat avant (impôts sur le revenu) avantage fiscal	G	280,462	70,278
Quote-part des résultats de l'entreprise associée imposable localement sur base de dividendes (note 9)		(623)	3,107
Dividendes Sofihdes		-	(1,404)
Résultat net imposable		279,839	71,981
(Impôts sur le revenu) avantage fiscal calculés en utilisant le taux statutaire – 30%		(83,952)	(21,594)
<i>Effet des éléments non considérés dans la base imposable:</i>			
Virement à la réserve légale		2,939	2,439
Écart entre la provision pour pertes de crédit attendues sur prêts admise fiscalement et la provision comptable		42,383	31,759
Autres charges non déductibles		(9,546)	(8,974)
Impôts sur base de dividendes (20%) sur la quote-part de l'entreprise associée		(125)	621
Impôts sur dividendes Sofihdes (20%)		-	(281)
Taxes territoriales et autres ajustements		(1,727)	(308)
Impôts sur le revenu dépense	G	(50,028)	3,662
Impôts sur contrats location radiés		2,572	-
Impôts sur le revenu net	G	(47,456)	3,662

La dépense d'impôts comprend :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Impôts courants	G	(35,392)	9,770
Impôts reportés :			
Impôts reportés – investissement entreprise associée (note 9)		(125)	621
Contrats de location (note 12)		(15,021)	(7,239)
Amortissement - immeubles		510	510
		(14,636)	(6,108)
(Dépense d'impôts sur le revenu) avantage fiscal	G	(50,028)	3,662

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(25) IMPÔTS SUR LE REVENU (AVANTAGE FISCAL) (SUITE)

Au 30 septembre les impôts reportés sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
<u>IMPÔTS REPORTÉS DÉBITEURS</u>			
Investissement SOFIN			
Solde au début de l'exercice	G	8,993	8,372
Effet de la quote-part de l'exercice (note 9)		(125)	621
Solde à la fin de l'exercice		8,868	8,993
Contrats de location			
Solde au début de l'exercice		983	8,222
Effet de l'écart sur les contrats de location (note 12)		(15,021)	(7,239)
Impôts sur contrats radiés		2,573	-
		(11,465)	983
Reclassification aux impôts créditeurs		11,465	-
Solde à la fin de l'exercice		-	983
Plus (moins)-value sur les placements étrangers détenus à la juste valeur par le biais du résultat global			
Solde au début de l'exercice		8,877	21,405
Effet de l'exercice		(7,796)	(12,528)
Solde à la fin de l'exercice		1,081	8,877
TOTAL IMPÔTS REPORTÉS DÉBITEURS (note 16)	G	9,949	18,853
<u>IMPÔTS REPORTÉS CRÉDITEURS</u>			
Placements locaux			
Solde au début et à la fin de l'exercice	G	722	722
Immeuble transféré Rue du Quai			
Solde au début de l'exercice		7,925	8,435
Effet de l'amortissement de la plus-value		(510)	(510)
Solde à la fin de l'exercice		7,415	7,925
Contrats location			
Reclassification des impôts débiteurs		11,465	-
Solde à la fin de l'exercice		11,465	-
TOTAL IMPÔTS REPORTÉS CRÉDITEURS (note 19)	G	19,602	8,647

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(26) OPÉRATIONS AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES

Dans le cours de ses activités, la Banque offre des services bancaires habituels et reçoit des services de sociétés apparentées aux membres du Conseil de la Banque selon des modalités semblables à celles offertes aux partis non apparentés.

Les placements locaux sont divulgués à la **note 8**.

La participation dans l'entreprise associée SOFIN est divulguée à la **note 9**.

Les prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration et à leurs sociétés apparentées ainsi que les prêts à des institutions financières apparentées sont divulgués à la **note 11**.

Les dépôts, les autres éléments de passif et les obligations subordonnées relatifs aux membres du Conseil d'Administration et à leurs sociétés apparentées sont reflétés aux **notes 17, 19 et 20**.

Les principaux postes de dépenses liés à des apparentés de la Banque sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Frais de locaux, matériel et mobilier	G	41,550	126,867
Autres frais de fonctionnement		<u>85,514</u>	<u>38,155</u>
	G	127,064	165,022

De plus, la Banque a effectué des acquisitions d'immobilisations auprès d'apparentés totalisant G 32.1 millions en 2025 et G 40.6 millions en 2024. Elle a également comptabilisé un montant à recevoir de G 261,382 d'une compagnie d'assurance apparentée en compensation des pertes estimées du même montant (**note 16**).

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(27) ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL

Dans le cours normal de ses activités, la Banque contracte divers engagements et assume un passif éventuel comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Lettres de garantie			
Soldes utilisés des lettres de garantie	G	1,516,333	1,555,124
Provisions pour pertes de crédit attendues		(35,876)	(98,161)
Lettres de garantie, net		<u>1,480,457</u>	<u>1,456,963</u>
Lignes de crédit			
Soldes non utilisés des avances autorisées en comptes courants (i)		3,047,914	3,367,708
Soldes non utilisés de cartes de crédit		<u>650,082</u>	<u>573,517</u>
Total - lignes de crédit		3,697,996	3,941,225
Provision pour pertes de crédit attendues		(37,051)	(42,415)
Total lignes de crédit, net		<u>3,660,945</u>	<u>3,898,810</u>
TOTAL-HORS BILAN, NET	G	5,141,402	5,355,773

La provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements hors bilan reflétés au passif (**note 19**) net comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Provisions sur lettres de garantie	G	35,876	98,162
Provisions sur lignes de crédit		<u>37,051</u>	<u>42,415</u>
Total (note 19)	G	72,927	140,577

- (i) Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder sur avances en comptes courants. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces ententes sont contractées pour une durée limitée d'habituellement moins d'un an et expireront ou seront résiliées sans qu'on y fasse appel.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(27) ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL (SUITE)**

Au 30 septembre 2025, la Banque a aussi des engagements relatifs à des frais de licence et d'entretien du système informatique pour un montant approximatif annuel de US\$ 2 millions.

Au 30 septembre 2025, tel que mentionné au rapport des auditeurs indépendants, la Banque fait l'objet d'une poursuite juridique relative à une affaire immobilière qui remonte à plus de 30 ans (1993). Le montant de la poursuite est significatif. Plusieurs actions juridiques et interventions légales ont été entreprises et à date, ont résulté :

- Au cas pendant à la cour de cassation depuis Janvier 2022 avec l'action en rétraction exercée toujours pendante. En fonction des procédures judiciaires en cours, avec l'accord de ses conseillers juridiques, la Banque a décidé de ne pas divulguer plus d'informations pouvant porter préjudice à la Banque et aussi de ne pas provisionner le litige. La Banque Centrale est tenue informée des procédures en cours quoiqu'elle ait requis le provisionnement du montant mais est imbue des raisons pour laquelle la Banque a décidé de ne pas provisionner.
- En l'introduction au début de l'exercice suivant, d'une nouvelle affaire en pénal contre le plaignant.

La Banque traite également de certaines affaires en instance de litige engagées par ou contre quelques clients et selon l'évaluation de ces litiges en cours et de l'avis des conseillers juridiques de la Banque, à l'exception du litique précédemment mentionné, les positions prises sont fondées et il n'est pas prévu de règlements éventuels des poursuites soient d'importance à la situation financière ou aux résultats d'exploitation de la Banque.